

REPUBLIQUE DU BURUNDI

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES



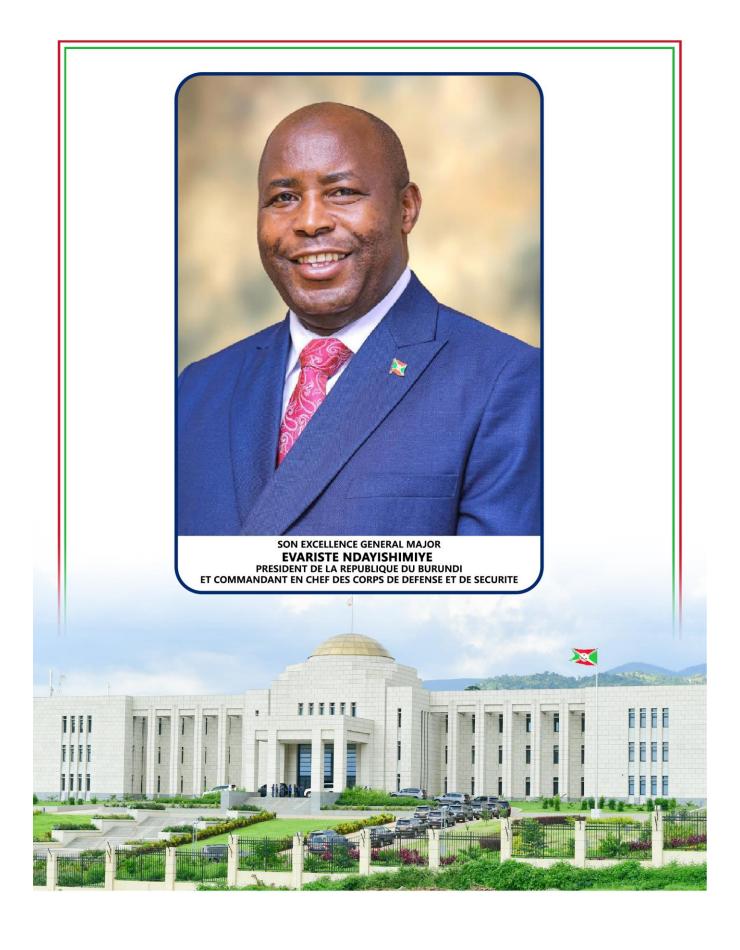
RAPPORT ANNUEL DU SECTEUR DES ASSURANCES

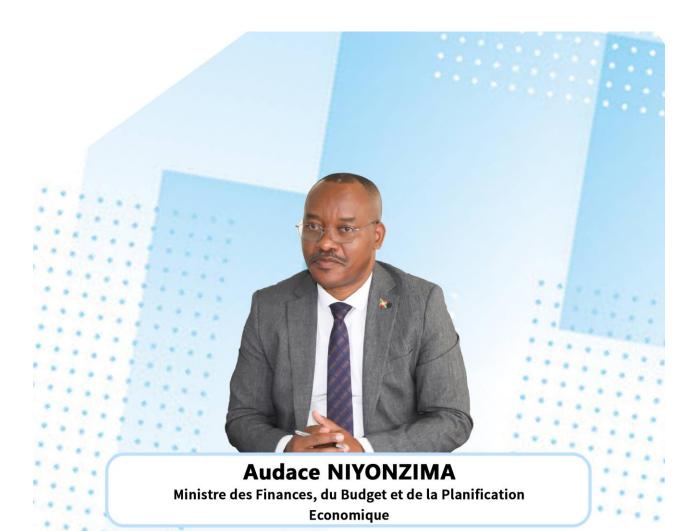
Exercice 2021

Résumé:

Le présent rapport présente l'état des lieux du secteur des assurances à la fin de l'exercice 2021 avec un regard rétrospectif sur les quatre dernières années. Il montre les principales réalisations de l'ARCA avant de décrire les principaux indicateurs liés à la place de l'assurance dans l'économie, aux activités d'assurance, aux activités de courtage ainsi qu'aux indicateurs de performance financière du secteur des assurances.

Devise de l'ARCA : Des assurances fiables pour un développement durable









Le secteur des assurances du Burundi affiche de bonnes performances sur les cinq dernières années. L'exercice 2021 démontre la résilience du secteur des assurances du Burundi face à la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 qui a frappé le monde au début de l'exercice 2020 et qui a introduit des incertitudes sur les marchés financiers.

En effet, si l'année 2020 a vu le ralentissement de la croissance des primes émises par rapport à l'année 2019 (14,4% de taux de croissance des primes émises en 2020 contre 17% en 2019), la production du secteur des assurances a réalisé un taux de croissance record (21,5%) en 2021 par rapport à l'année 2020, soit un niveau de croissance plus élevé que celui observé en 2019

traduisant ainsi une certaine résilience du secteur des assurances face aux chocs financiers causés par la pandémie du Covid-19. Ainsi, les primes émises au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 75,5 milliards de FBu contre 62,1 milliards de FBu en 2020. L'assurance Vie enregistre un taux de croissance plus élevé (23,4% de taux de croissance annuel moyen entre 2017 et 2021) que celui de l'assurance Non Vie (12,5% taux de croissance annuel moyen en 2017 et 2021).

Dans la dynamique de la reprise économique post pandémique, la performance du secteur de l'assurance s'inscrit dans un contexte d'amélioration générale de l'économie nationale. Grace à la croissance soutenue des primes émises, le taux de pénétration est passé de 0,93% en 2020 à 1,01% en 2021 tandis que la dépense annuelle moyenne par tête en produits d'assurance s'élève à 6 006 FBu en 2021 contre 5 049 FBu en 2020.

Sur le plan de la réparation des sinistres, les prestations payées en assurance Non Vie se chiffrent à 18,7 milliards de FBu en 2021 contre 18,9 milliards de FBu en 2020 au moment où les indemnités déboursées en assurance Vie s'évaluent à 11,6 milliards de FBu en 2021 contre 12,3 milliards de FBu en 2020.

Par ailleurs, en dépit du contexte économique post pandémique, l'actif du bilan du secteur des assurances a poursuivi sa hausse et s'est établi à 248,8 milliards de FBu en 2021 contre 226,5 milliards en 2020 grâce à l'augmentation d'environ 14 milliards de l'actif immobilisé qui représente 54,5% du patrimoine détenu par le secteur des assurances.

Le secteur des assurances, pris dans sa globalité, a aussi satisfait aux exigences réglementaires en matière de solvabilité et de couverture des engagements réglementés et affiche une bonne rentabilité. En 2021, l'assurance Non

Vie est parvenue à dégager un bénéfice d'exploitation de 5,1 milliards de FBu au tandis que les activités d'assurance Vie ont enregistré un résultat d'exploitation positif de 4,9 milliards de FBu. Toutefois, la rentabilité du secteur des assurances est tirée des produits de placements réalisées au cours de 2021 étant donné que les résultats techniques en assurance Non Vie et en

assurance Vie sont négatifs. Il sied de signaler que les pertes techniques observées en assurance Non Vie sont causées par les frais généraux très élevés (61,7% des primes émises nettes acquises en 2021) tandis qu'en assurance Vie les résultats techniques négatifs sont consécutifs à un niveau de la charge des prestations plus accru (94,5% des primes émises nettes acquises en 2021).

Malgré la performance financière du secteur des assurances, la situation des différentes compagnies n'est pas la même. A l'issue des contrôles sur pièces et sur place menés par l'ARCA, il a été constaté que certaines sociétés d'assurances ne respectent pas les exigences légales et réglementaires en matière de couverture des engagements et de solvabilités, ce qui a poussé l'ARCA à prendre des mesures nécessaires pour protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats. Dans la même logique de protéger les consommateurs des services d'assurance, l'ARCA a émis la décision qui fixe les amendes administratives en cas de dépassement des délais légaux pour le paiement des sinistres. A cet effet, 34 millions de FBu d'amendes ont été infligés aux compagnies qui ne respectent pas les délais de paiement des sinistres fixés par la loi.

En ce qui concerne les activités de courtage en assurances, 26% et 9,16% de primes en assurance Non Vie et en assurance Vie respectivement ont été émises par l'entremise des sociétés de courtage en assurance. En plus, afin d'encadrer le secteur d'intermédiation en assurance, l'ARCA a émis le règlement régissant la bancassurance auquel les banques et les institutions de microfinance sont assujetties.

Bien que le secteur des assurances affiche globalement une performance financière, l'ARCA reconnait qu'il y a encore du chemin dans la promotion du secteur des assurances, dans le contrôle et dans le respect de la règlementation. Ainsi, dans le souci de promouvoir et d'encadrer le secteur des assurances, l'ARCA compte suivre le processus d'adoption du projet de loi régissant la micro-assurance et l'assurance agricole pour rendre plus inclusif le marché de l'assurance et poursuivre la sensibilisation de la population à l'assurance dans le cadre de l'éducation financière.

En somme, au regard de l'état des lieux du secteur des assurances présenté dans ce rapport et des perspectives d'avenir de l'ARCA, je reste persuadé que la conjugaison des efforts des différents acteurs du secteur de l'assurance du Burundi permettra de continuer à améliorer le secteur des assurances de nature à contribuer de façon efficace au développement socio-économique national.

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCA

Hon. Dr. Joseph BUTORE

Bumit.

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VIII
LISTES DES ANNEXES	IX
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	X
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES	2
I.1. LES ACTEURS DU MARCHE DES ASSURANCES	2
I.1.1. LES SOCIETES D'ASSURANCES.	
I.1.2. LES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCES	
I.2. LES REALISATIONS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ARCA	4
I.2.1. Réalisations	
I.2.2. Contraintes et défis	7
I.2.3. Perspectives d'avenir	<i>7</i>
CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE	8
II.1. LA PART DE L'ASSURANCE DANS LE PIB	8
II.1.1. Taux de pénétration de l'assurance Non Vie	8
II.1.2. Taux de pénétration de l'assurance Vie	
II.2. LA DENSITE D'ASSURANCE	9
II.3. LES EMPLOIS DANS LES SOCIETES D'ASSURANCES	10
CHAPITRE III : LES OPERATIONS D'ASSURANCE	11
III.1. LES OPERATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCES	11
III.1.1. La production	11
III.1.2. Les prestations	16
III.1.3. La réassurance	
III.2. LES ACTIVITES DES SOCIETES DE COURTAGE EN ASSURANCE	
III.2.1. Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage	
III.2.2. Courtage en assurances Non Vie	
III.2.3. Courtage en assurances Vie	
CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DU SECTEUR	27
IV.1. PRESENTATION DES POSTES DU BILAN	
IV.2. Presentation du Compte d'exploitation	
IV.2.1. Compte d'exploitation Non Vie	
IV.2.2. Compte d'exploitation Vie	
IV.3. LA MARGE DE SOLVABILITE DU SECTEUR	
IV.4. LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES (VIE ET NON VIE)	
IV.5. RENTABILITE DU SECTEUR DES ASSURANCES	
IV. 5.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie	
IV.5.2. Remainine de l'assurance vie	
ANNEXES	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Entreprises d'assurance Non Vie opérant au Burundi
Tableau 2 : Entreprises d'assurance Vie opérant au Burundi
Tableau 3 : Listes des sociétés de courtage en assurance
Tableau 4 : Nombre de détenteurs de la Carte Professionnelle
Tableau 5 : Nombre d'acteurs agréés au cours de l'exercice 2021
Tableau 6 : Sanctions pécuniaires prononcées durant l'exercice 2021
Tableau 7 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance
Tableau 8 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Non Vie (données en milliers de FBU)
Tableau 9 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Vie (données en milliers de FBU)
Tableau 10 : Evolution de la densité de l'assurance
Tableau 11 : Répartition des emplois par société d'assurances
Tableau 12 : Evolution des parts de marché en assurance Non Vie de 2017 à 2021 13
Tableau 13 : Evolution des parts de marché des entreprises d'assurance Vie de 2017 à 2021 14
Tableau 14 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances en Non Vie 15
Tableau 15 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances Vie
Tableau 16 : Charge de sinistres en assurance Non Vie (en millions de FBU)
Tableau 17 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances Non Vie (en millions de FBU) 17
Tableau 18 : Taux global de sinistres à primes en assurance Non Vie (en milliers de FBU) 18
Tableau 19 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance Non Vie 18
Tableau 20 : Evolution des prestations en assurances Vie
Tableau 21 : Evolution des prestations par catégorie d'assurance Vie
Tableau 22 : Evolution du taux de cession des primes en assurances Non Vie
Tableau 23 : Evolution du solde de réassurance en assurance Non Vie
Tableau 24 : Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurances Vie 21
Tableau 25 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

Tableau 26 : Taux de commission par catégorie d'assurances Non Vie	24
Tableau 27 : Apport des sociétés de courtage dans les primes émises par les entrept d'assurances Non Vie	
Tableau 28 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurance vie	25
Tableau 29 : Taux de commissions en assurances Vie par société de courtage	26
Tableau 30 : L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires en assurances Vie	26
Tableau 31 : L'actif du secteur (en millions de FBU)	27
Tableau 32 : Le passif du secteur (en millions de FBU)	28
Tableau 33 : Compte d'exploitation Non Vie (chiffres en millions de FBU)	29
Tableau 34 : Compte d'exploitation Vie (en milliers de FBU)	30
Tableau 35 : Marge de solvabilité (en millions de FBU)	31
Tableau 36 : Couverture des engagements réglementés	32
Tableau 37 : Evolution des charges en assurances Non Vie (en milliers de FBU)	33
Tableau 38 : Evolution des revenus en assurances Non Vie (en milliers de FBU)	34
Tableau 39 : Evolution des charges en assurances Vie (en milliers de FBU)	34
Tableau 40 : Evolution des revenus en assurances Vie (en milliers de FBU)	35
Tableau 41 : Evolution du ratio de liquidité du secteur d'assurances Vie et Non Vie	36
Tableau 42 : Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie) (en millier FBU)	rs de

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires (en millions de FBU)	11
Graphique 2 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie	12
Graphique 3 : Parts de marché des entreprises d'assurance Non Vie en 2021	12
Graphique 4 : Parts de marché des entreprises d'assurance Vie en 2021	. 14
Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en milliers de FBU)	. 22
Graphique 6 : Parts du chiffre d'affaires des sociétés de courtage en assurances Vie et assurances Non Vie	
Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (en millions de FBU)	31

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Actif du bilan de l'exercice 2020 (en millions de FBU)	. 38
Annexe 2 : Passif du bilan de l'exercice 2020 (en millions de FBU)	. 39
Annexe 3 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2020 milliers de FBU)	
Annexe 4 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2020 Vie millions de FBU)	,
Annexe 5 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2020 (en milli de FBU)	
Annexe 6 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2020 (en milli de FBU)	

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AG : Assurances Générales

AGEAGL : Actions Géniales d'Assurance Aux Grands Lacs

AGICO : African Gateway Insurance Company

ARCA : Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

ASSUR : Association des Assureurs du Burundi

AVIA : Assurance Vie Incuti n'Abagenzi

BCPI: Brokers Company Public International

BIC : Business Insurance and Reinsurance Company

BICOR : Burundi Insurance Corporation

BVC : BICOR Vie et Capitalisation

CIBCO : Confident Insurance Brokers Company

CT : Court Terme

DLMT : Dettes à Long et Moyen Terme

EAC : East African Community

EAISA : East African Insurance Supervisors Association

EGIC-NV : East Africa Global Insurance Company Non Vie

FBIB : First Burundi Insurance Brokers

FBU: Francs Burundais

FG : Frais de gestion

FIB : Fast Insurance Brokers

FP : Fonds propres

IBAB : Insurance Brokers Association of Burundi

IBIB : Ingoma Best Insurance Brokers

ICB : Insurance Company of Burundi

LICB : Life Insurance Company of Burundi

IMPERIAL B.G.C: Imperial Brokerage Group of Cabinets

ISTEEBU : Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi

MFBP : Ministère des Finances du Budget et de la Privatisation

MIBRO : MUNEZERO INSURANCE BROKERS

MOU : Memorandum Of Understanding

NV : Non Vie

PE : Primes Emises

PIB : Produit Intérieur Brut

PM : Provisions Mathématiques

PREC: Provisions pour Risques En Cours

PPC: Provisions pour Pertes et Charges

PSAP : Provisions pour Sinistres à Payer

Q/R : Quote-part des Réassureurs

RC : Responsabilité Civile

RIA : Résultat en instance d'affectation

SERENITY IC : Serenity Insurance Company

SIBRO : Safe Insurance Brokers

SISAB : Société Interprofessionnelle de Solutions d'Assurance

SOCABU : Société d'Assurance du Burundi

SOCAR : Société Commerciale d'Assurance et de Réassurance

SOGEAR : Société Générale d'Assurance et de Réassurance

SOVEPA : Société de Vente des Produit d'Assurance

TC : Taux de croissance

TIB : Tanganyika Insurance Brokers

UCAR : Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance

VC : Vie et Capitalisation

INTRODUCTION

Le présent rapport relate l'état des lieux du secteur des assurances à la fin de l'exercice 2021 avec une vue rétrospective sur les quatre années précédentes dans le but d'étudier les tendances des différents indicateurs de performance. Il se base sur les états financiers et statistiques ainsi que sur les renseignements généraux transmis par les entreprises d'assurances conformément à la Circulaire N°540/93/002 du 17/06/2016 portant modalités de transmission d'informations de nature financière, statistique et générale par les entreprises d'assurances agréées au Burundi. Il repose aussi sur les états financiers et statistiques des sociétés de courtage transmis à l'ARCA dans le cadre des contrôles sur pièces des acteurs du marché.

Les chiffres présentés dans ce rapport concernent toutes les sociétés d'assurances ayant produit les états financiers de l'exercice 2021 à l'exclusion de quatre sociétés d'assurances à savoir SOGEAR, UCAR AG, AGICO et AVIA.

En effet, les deux premières sociétés disposent des comptes non validés par l'Assemblée Générale et/ou ont été validés sans suivre les procédures de nomination d'un Commissaire aux comptes depuis l'exercice 2020, ce qui est contraire aux dispositions des articles 140, 147 et 418 du Code des sociétés privées et à participation publique et rend ainsi les décisions éventuelles de l'Assemblée Générale nulles et non avenues. Suite à ces manquements, la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances (CSRA) a décidé, lors de sa réunion tenue du 28 au 30 septembre 2021, de ne pas considérer les deux sociétés dans le rapport annuel du secteur des assurances de l'exercice 2020. En 2021, ces deux compagnies se trouvent toujours dans la même situation car elles n'ont pas désigné un commissaire aux comptes conformément à la réglementation et n'ont pas fait réviser leurs comptes des exercices antérieurs par des réviseurs indépendants qui puissent les certifier.

Quant aux sociétés AGICO et AVIA, elles ont été agréées en 2021 et n'avaient pas encore démarré leurs activités.

Le présent document s'articule sur quatre chapitres. Le premier chapitre décrit l'aspect général du secteur des assurances notamment les acteurs du marché, les réalisations, les contraintes et les perspectives d'avenir de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA). Le second chapitre retrace la position macroéconomique de l'assurance dans l'économie nationale. Les indicateurs liés aux différentes opérations d'assurances à savoir la souscription, la gestion des prestations, la réassurance et le courtage en assurances sont analysés dans le troisième chapitre tandis que le quatrième chapitre se focalise sur l'analyse de la santé financière en étudiant la solvabilité, la couverture des engagements, la rentabilité et la liquidité du secteur des assurances.

Enfin, les résultats présentés dans ce rapport sont analysés en distinguant les branches d'activités d'assurance Non Vie et celles d'assurance Vie. Toutefois, l'analyse du patrimoine n'a pas été faite par branche d'activités Non Vie et Vie à cause d'une société composite, SOCABU SM, qui dispose d'un patrimoine englobant les activités Vie et Non Vie¹.

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES RAPPORT ANNUEL DU SECTEUR DES ASSURANCES DU BURUNDI, 2021

¹ Selon l'article 329 de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant révision de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi, les sociétés d'assurance n'ayant pas terminé le processus de séparation des branches Vie et Non Vie disposent d'un délai de trois ans pour se conformer à ce principe de séparation des activités Vie et Non Vie introduit par l'article 327 du Code des assurances.

CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES

I.1. Les acteurs du marché des assurances

I.1.1. Les sociétés d'assurances

Avec l'arrivée de deux nouvelles sociétés d'assurances en 2021 à savoir AGICO et AVIA, les entreprises d'assurances agréées à la fin de l'exercice 2021 se dénombrent à 17 dont 10 sociétés d'assurances Non Vie, 6 sociétés d'assurances Vie et une société composite².

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous montrent les différentes entreprises agréées pour exercer les opérations d'assurance selon les branches d'activités d'assurances Non Vie et Vie respectivement, leur forme juridique, leur capital social respectif ainsi que leur année d'agrément.

Tableau 1 : Entreprises d'assurance Non Vie opérant au Burundi

Nom de la société	Forme juridique	Capital social en FBU	Année d'agrément
UCAR AG	S.M	1 000 000 000	2016
BICOR AG	S.A	1 854 381 962	2016
SOGEAR	S.A	1 000 000 000	2018
SOCAR AG	S.A	1 698 450 000	2016
JUBILEE ICB	S.A	1 000 000 000	2017
EGIC-NV	S.A	2 004 000 000	2018
BIC NON-VIE	S.A	2 568 850 000	2017
INKINZO	S.A	1 000 000 000	2019
SERENITY IC	S.A	2 178 000 000	2020
AGICO	S.A	2 220 000 000	2021

Source: Documents internes à l'ARCA et décisions d'agrément

Au 31 décembre 2021, les fonds investis par les compagnies d'assurance Non Vie sous forme de capital social se chiffrent à 16,5 milliards de FBU contre 14,3 milliards de FBU en 2020 et 12,5 milliards de FBU en 2019³.

Tableau 2 : Entreprises d'assurance Vie opérant au Burundi

Nom de la société	Forme juridique	Capital social en FBU	Année d'agrément
BICOR VC	SA	976 600 269	2016
JLICB	SA	500 000 000	2017
UCAR VC	SA	1 405 000 000	2017
SOCAR VIE	SA	502 500 000	2017
BIC VIE	SA	921 000 000	2017
AVIA	SA	1 000 000 000	2021

Source: Documents internes à l'ARCA et décisions d'agrément

Le capital social consolidé pour les sociétés d'assurance Vie vaut 5,3 milliards en 2021 contre 4,3 milliards de FBU en 2020 et en 2019.

En plus des sociétés d'assurance ci-dessus, il y a aussi SOCABU SM qui est une société composite avec un capital social de 3 060 000 000 FBU.

² Une société composite est une entreprise qui exerce à la fois les activités d'assurance Non Vie et Vie

³ Source: Rapports annuels du secteur des assurances, exercices 2019 et 2020

I.1.2. Les intermédiaires d'assurances

I.1.2.1. Les sociétés de courtage en assurances

Tableau 3 : Listes des sociétés de courtage en assurance

N°	Nom de la société de courtage	Année d'agrément
1.	ASCOMA BURUNDI	2015
2.	FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS	2015
3.	TANGANYIKA INSURANCE BROKERS	2015
4.	AFRIKA RISK BURUNDI	2015
5.	IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS	2015
6.	CONFIDENT INSURANCE BROKERS COMPANY	2015
7.	PAJEFLO FACILITATOR BUSINESS	2015
8.	INGOMA BEST INSURANCE BROKERS	2016
9.	AZIMUTS INSURANCE BROKERS	2016
10.	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DES SOLUTIONS D'ASSURANCES	2016
11.	COMPAGNIE DE COURTAGE EN ASSURANCE	2016
12.	ACTIONS GENIALES D'ASSURANCE AUX GRANDS LACS	2017
13.	MUNEZERO INSURANCE BROKERS	2017
14.	SAFARI BURUNDI	2018
15.	SAFE INSURANCE BROKERS	2018
16.	FAST INSURANCE BROKERS	2018
17.	RR EQUITY	2019
18.	RUNTOWN INSURANCE BROKERS	2019
19.	JUAN AND FILHOS	2019
20.	MEGA INSURANCE BROKERS	2019
21.	SIN INSURANCE BROKERS	2019
22.	HOPE INSURANCE BROKERS	2020
23.	BCPI	2020
24.	BEST PARTNER INSURANCE BROKERS COMPANY	2020
25.	GLORY INSURANCE BROKERS	2020
26.	SUNLIGHT INSURANCE BROKERS (SUNIBRO)	2020
27.	SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE (SOGECA)	2020
28.	SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE », SOCOUA	2020
29.	INTORE BIB	2020
30.	INSURANCE MANAGEMENT CONSULTANT (I.M CONSULT S.U)	2021
31.	« ELEPHANT INSURANCE BROKERS COMPANY, EIBROCOM SPRL »	2021
32.	BLUE SHIELD INSURANCE BROKERS	2021

Source : Documents internes à l'ARCA et décisions d'agrément

Afin de s'assurer que la présentation des opérations d'assurance est effectuée par des personnes habilitées, les cartes professionnelles octroyées par l'ARCA aux personnes remplissant les conditions de capacités et d'honorabilité prévue par la réglementation pour le compte des sociétés de courtage se chiffrent à 79 en 2021 contre 69 en 2020 et 66 en 2019.

I.1.2.2. Les mandataires non-salariés

Tableau 4 : Nombre de détenteurs de la Carte Professionnelle

N°	MANDANT	2018	2019	2020	2021
1	SOCABU	62	79	86	87
2	SOCAR VIE	22	31	31	31
3	SOCAR AG	21	21	21	21
4	UCAR AG	20	26	26	26
5	UCAR VC	9	13	15	15
6	JUBILEE ICB	22	22 23		23
7	JUBILEE LICB	-	-	-	1
8	SOGEAR	21	31	39	40
9	BICOR AG	13	13 13		19
10	BIC NON VIE	-	9	10	36
11	BIC VIE	-	1	1	1
12	EGIC-NV	-	-	2	2
13	AGENTS GENERAUX	9	9 9		19
14	AUTRES ⁴	26	32	32	32
TOTAL		225	288	324	353

Source: Documents internes à l'ARCA

En 2021, la société SOCABU est en tête du classement en termes d'effectif de mandataires non-salariés (87). Elle est suivie par SOGEAR et BIC NON VIE qui ont conclu des conventions de collaboration avec 40 et 36 mandataires non-salariés respectivement.

I.2. Les réalisations, contraintes et perspectives d'avenir de l'ARCA

I.2.1. Réalisations

Durant l'exercice clos au 31 décembre 2021, les réalisations de l'ARCA sont principalement regroupées dans les axes suivants :

- La régulation du secteur des assurances ;
- Le contrôle des différents acteurs du secteur d'assurance ;
- La promotion du secteur des assurances.

A. La régulation du secteur des assurances

Au cours de l'exercice 2021, la régulation du secteur des assurances a été marquée par la mise en place des textes réglementaires, les agréments, l'instruction des litiges ainsi que la prise de sanctions pour violation de la réglementation.

Dans le cadre de la réglementation de l'exercice des activités d'assurances, les textes qui suivent ont été mis en place :

- L'Ordonnance ministérielle n°540/1459 du 07 décembre 2021 portant Modification de l'ordonnance ministérielle n°540/1152 du 27 février 2014 portant Détermination de la base

⁴ Autres : les mandataires des mandataires non-salariés

- de calcul de l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation routière ne justifiant pas de revenus ;
- L'Ordonnance ministérielle n°540/1524/2021 du 20 décembre 2021 portant Fixation des dispositions relatives au contrôle de l'obligation d'assurance, aux conditions d'établissement et de validité de l'attestation d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle des médecins;
- Le Règlement n°540/93/001 du 03 août 2021 portant institution du système de constat amiable et mise en place du barème de responsabilité dans le cadre du règlement des sinistres automobiles au Burundi ;
- Le Règlement n°540/93/002 du 03 août 2021 portant Règles applicables en matière de conduite du marché et de protection des consommateurs des services d'assurances ;
- Le Règlement n°540/93/003 du 11 octobre 2021 portant Fixation du montant de l'amende administrative en cas de violation des délais de paiement par les entreprises d'assurances ;
- Le Règlement n°540/93/004 du 11 octobre 2021 régissant les activités de bancassurance au Burundi ;
- La Décision n°540/93/004 du 11 mars 2021 portant Modification de la décision n°540/93/002 du 13 mars 2015 relative au paiement des frais de dossiers et d'agrément par les compagnies et les intermédiaires d'assurance ;
- La Décision n°540/93/006 du 1^{er} juin 2021 portant Fixation des tables de conversion des indemnités des ayants droit des personnes décédées suite à un accident de roulage.

Outre les textes réglementaires émis, l'ARCA a agréé deux compagnies d'assurance (voir les tableaux 1 et 2) et trois sociétés de courtage (voir le tableau 3). Deux sociétés de courtage SAFARI BURUNDI et QUICK INSURANCE BROKERS BURUNDI (Q.I.B.B) ont fait objet de décision de suspension de leurs activités en date du 22 octobre 2021 tandis que l'agrément a été retiré à deux autres sociétés de courtage SAFE INSURANCE BROKERS et SOCAGE par décision de la CSRA du 22 octobre 2021.

L'ARCA a aussi agréé d'autres acteurs du marché comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 5 : Nombre d'acteurs agréés au cours de l'exercice 2021

Acteurs	Agréments	Refus d'agrément
Administrateurs : actionnaires/représentants les actionnaires	19	-
Administrateurs indépendants	6	-
Directeurs Généraux	3	1
Directeurs	1	-
Experts en automobile	16	1
Experts en évaluation immobilière	1	-

Source: Documents internes à l'ARCA

Dans l'exercice de ses missions de régulateur, l'ARCA a analysé des dossiers de plaintes des assurés, bénéficiaires de contrats d'assurances, personnes lésées, courtiers et assureurs. C'est dans ce cadre que soixante-douze dossiers de plaintes ont été reçus et analysés au cours de l'exercice 2021. Parmi ces derniers, cinquante (50) dossiers, soit 69,4%, ont été clôturés à la satisfaction des plaignants après intervention de l'ARCA tandis que quatre (4) dossiers ont été déférés aux instances judiciaires et cinq (5) autres à la Commission Nationale d'Arbitrage.

Signalons que parmi les dossiers reçus figurait un dossier relatif au contentieux social alors que l'ARCA n'a pas de compétence pour analyser les conflits entre employeurs et employés du secteur des assurances.

Pour les douze (12) dossiers restants, un (1) d'eux a fait l'objet de paiements partiels étendus à l'année 2022 et d'autres n'étaient pas en état d'être clôturés.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de sanction qui lui sont reconnus par le Code des assurances, l'ARCA a pris des sanctions pécuniaires contre les sociétés d'assurances qui ont violé la réglementation. Le tableau qui suit montre les sociétés qui ont fait l'objet de sanctions et le montant de l'amende infligée.

Tableau 6 : Sanctions pécuniaires prononcées durant l'exercice 2021

N°	Compagnie	Amende infligée	Motif de l'amende
1	SOCAR AG	2 150 000	Non-respect des délais de paiement des sinistres
		5 600 000	Retard dans la transmission des états financiers
2	BICOR AG	5 600 000	Retard dans la transmission des états financiers
2 BICOR AG		11 350 000	Non-respect des délais de paiement des sinistres
		7 500 000	Non production des données à temps
3	UCAR AG	1 000 000	Entrave à l'exercice des missions du régulateur
		14 450 000	Non-respect des délais de paiement des sinistres
4	SOCABU	4 600 000	Non-respect des délais de paiement des sinistres
		7 500 000	Retard dans la transmission des états financiers
5	EGIC NV	1 000 000	Entrave à l'exercice des missions du régulateur
		2 850 000	Non-respect des délais de paiement des sinistres
		7 500 000	Non production des données à temps
6	SOGEAR	1 000 000	Entrave à l'exercice des missions du régulateur
		3 700 000	Non-respect des délais de paiement des sinistres
7	BIC NON VIE	7 500 000	Non production des données à temps
,	DIC NON VIE	1 000 000	Entrave à l'exercice des missions du régulateur
8	SOCAR VIE	5 600 000	Retard dans la transmission des états financiers
9	BIC VIE	7 500 000	Non production des données à temps
<i>y</i>	DIC VIE	1 000 000	Entrave à l'exercice des missions du régulateur
Total		98 400 000	

<u>Source</u>: Décisions de sanction de la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances (voir le site de l'ARCA: www.arca.bi)

B. Le contrôle des acteurs du secteur

Au cours de l'exercice 2021, l'ARCA a réalisé les contrôles sur pièces et sur place suivants :

- Contrôle sur pièces pour 12 sociétés d'assurances et 20 sociétés de courtage sur base des états financiers et statistiques de l'exercice 2020 ;
- Inspection sur place de 2 sociétés d'assurances (BICOR AG ET BICOR VC) et 4 sociétés de courtage (AGEAGL, ASCOMA, BCPI et FBIB).

Suite aux différents contrôles, des recommandations ont été émises afin de renforcer la situation financière des entreprises contrôlées mais aussi améliorer leur gouvernance.

C. La promotion du secteur des assurances

Après la promulgation de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant révision de la loi n°1/02 du 7 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi, l'ARCA a mené une campagne de sa vulgarisation et de sensibilisation de la population à l'assurance du 27 avril au 04 juin 2021 dans tout le pays, à travers des ateliers régionaux tenus à l'endroit des assureurs, des intermédiaires d'assurance, des représentants des ministères en charge des assurances et de la santé, des représentants du Barreau de Bujumbura, du Barreau de Gitega et de l'Ordre National des Médecins, des magistrats des cours et tribunaux, des officiers du Ministère Public des différentes régions judiciaires ainsi que des officiers de police judiciaire.

Cette campagne a été menée dans le cadre de l'éducation financière de la population et dans l'objectif de faire connaître le Code des assurances du Burundi révisé et ses textes d'application aux différents utilisateurs (les juges, les magistrats, les avocats, les assureurs, les sociétés de courtage, les médecins, les administratifs, etc.) afin qu'ils puissent les mettre en application de façon rapide et aisée. La campagne avait aussi comme objectif de sensibiliser la population à souscrire à l'assurance notamment aux assurances rendues obligatoires par la règlementation du secteur des assurances.

I.2.2. Contraintes et défis

Les contraintes et défis majeurs rencontrés par l'ARCA sont :

- Le manque de budget suffisant pour exécuter certaines activités ;
- La transmission tardive de données par certains acteurs ;
- Le manque du personnel suffisant ;
- Une faible commercialisation des assurances obligatoires autre que l'assurance RC automobile.

I.2.3. Perspectives d'avenir

Afin de promouvoir le secteur des assurances, des axes d'intervention ont été définis pour l'année 2022. Ces axes sont :

- Le suivi de l'adoption de la loi régissant les activités de micro-assurance et l'assurance agricole :
- La poursuite de la sensibilisation de la population à l'assurance dans le cadre de l'éducation financière.

CHAPITRE II: L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE

Ce chapitre décrit la position macroéconomique du secteur des assurances au Burundi. Deux indicateurs sont calculés à savoir le taux de pénétration et la densité d'assurance.

II.1. La part de l'assurance dans le PIB

Le poids de l'assurance dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est mesuré par le ratio de pénétration qui est le rapport entre le chiffre d'affaires réalisé par le secteur des assurances et le PIB. En d'autres termes, il s'agit du rapport des primes émises qui constituent le chiffre d'affaires et le PIB qui quantifie la valeur totale de la production de richesse à l'intérieur d'un territoire ou d'un pays. Le taux de pénétration mesure donc la part du PIB allouée à la consommation des produits d'assurances.

Les graphiques 5,6 et 7 ci-dessous montrent l'évolution de cet indicateur et la part de chacune des branches Vie et Non Vie.

Tableau 7 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires du marché (en millions de FBU)	40 610	46 410	54 333	62 155	75 525
PIB en prix courant (en millions de FBU)	5 397 200	6 010 300	6 254 800	6 655 600	7 506 400
Taux de pénétration (en %)	0,75	0,77	0,87	0,93	1,01

Source: - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Sur les cinq dernières années, le taux de pénétration affiche une tendance à la hausse passant de 0,75% à la fin de 2017 à 1,01% à la fin de l'exercice 2021. Entre 2017 et 2021, le taux de pénétration a gagné en moyenne 0,08 points par année, ce qui traduit que l'objectif d'atteindre le taux de pénétration de 1,1% à l'horizon 2022 pourra être réalisé si le rythme de croissance de la production des assureurs se maintient.

II.1.1. Taux de pénétration de l'assurance Non Vie

Tableau 8 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Non Vie (données en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires (en millions de FBU)	26 083	29 036	32 354	34 959	41 794
PIB en prix courant (en millions de FBU)	5 397 200	6 010 300	6 254 800	6 655 600	7 506 400
Taux de pénétration (en %)	0,48	0,48	0,52	0,53	0,56

Source: - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Le taux de pénétration en assurance Non Vie affiche une hausse sur les trois derniers exercices après une stagnation entre 2017 et 2018. En 2021, il vaut 0,56%, soit un gain de 0,08 points par rapport à 2018.

⁻ BRB, Indicateurs de conjoncture avril 2022

⁻ BRB, Indicateurs de conjoncture avril 2022

II.1.2. Taux de pénétration de l'assurance Vie

Tableau 9 : Evolution du taux de pénétration de l'assurance Vie (données en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires (en millions de FBU)	14 527	17 374	21 980	27 196	33 731
PIB en prix courant (en millions de FBU)	5 397 200	6 010 300	6 254 800	6 655 600	7 506 400
Taux de pénétration (en %)	0,27	0,29	0,35	0,41	0,45

Source: - Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

En assurance Vie, le taux de pénétration continue d'augmenter depuis l'exercice 2017 et a gagné 0,18 points pour s'établir à 0,45% en 2021, soit une croissance plus élevée qu'en assurance Non Vie.

De façon globale, la hausse du taux de pénétration (voir le tableau 7) est tirée essentiellement du chiffre d'affaires en assurance Vie dont la croissance est plus accélérée que celui du chiffre d'affaires en assurance Non Vie.

II.2. La densité d'assurance

La densité d'assurance est mesurée par la production d'assurance rapportée à la population totale. C'est un indicateur de la dépense annuelle moyenne par tête en produits d'assurance.

Tableau 10 : Evolution de la densité de l'assurance

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires du marché (en millions de FBU)	40 610	46 410	54 333	62 155	75 525
Population du Burundi (en millions)	11,5	11,8	12,0	12,3	12,6
Densité d'assurance (en FBU)	3 533	3 942	4 511	5 049	6 006

Source: - Etats financiers des entreprises d'assurances des exercices de 2017 à 2021

La dépense annuelle moyenne par habitant en produits d'assurance continue d'augmenter. Suite à la croissance de la production d'assurance qui a été plus élevée que la croissance prévisionnelle de la population, un habitant a consommé en moyenne 6 006 FBU en 2021 pour s'offrir les produits d'assurance alors qu'il a déboursé 3 533 FBU en moyenne au cours de l'année 2017, soit une hausse d'environ 2 500 FBU en quatre années.

⁻ BRB, Indicateurs de conjoncture avril 2022

⁻ ISTEEBU, Projection démographiques 2010-2050, niveau national et provincial, AVRIL 2017

II.3. Les emplois dans les sociétés d'assurances

Tableau 11 : Répartition des emplois par société d'assurances

EMEDEDDICE	2 01	7	2 01	.8	2 01	9	2 02	0	202	1
ENTREPRISE	Nombre	%								
SOCABU	176	37%	167	35%	167	35%	176	40%	173	39%
JUBILEE ICB	19	4%	24	5%	24	5%	24	5%	25	6%
BICOR AG	57	12%	57	12%	58	12%	58	13%	46	10%
SOCAR AG	42	9%	41	9%	41	9%	40	9%	41	9%
UCAR AG	55	11%	54	11%	46	10%	N/A	N/A	N/A	N/A
SOGEAR	45	9%	41	9%	39	8%	N/A	N/A	N/A	N/A
EGIC-NV	20	4%	20	4%	20	4%	20	5%	24	5%
BIC NON VIE	13	3%	16	3%	22	5%	26	6%	24	5%
JUBILEE LICB	3	1%	3	1%	5	1%	5	1%	5	1%
BIC VIE	11	2%	12	3%	9	2%	N/A	N/A	4	1%
UCAR VC	15	3%	15	3%	15	3%	16	4%	17	4%
SOCAR VIE	13	3%	16	3%	16	3%	17	4%	17	4%
BICOR VC	13	3%	12	3%	18	4%	21	5%	20	4%
INKINZO	-		-		-		34	8%	36	8%
SERENITY IC	-		-		-		-		16	4%
AGICO	-		-		-		-		0	0%
AVIA	-		-		-		-		0	0%
SECTEUR	482	100%	478	100%	480	100%	437	100%	448	100%

<u>Source</u>: Etats des renseignements généraux annuels des entreprises d'assurances de 2017 à 2021

Le personnel salarié au sein des compagnies d'assurances se chiffre au nombre de 448 en 2021 contre 437 en 2020 et 480 en 2019. La baisse du nombre d'employés observée en 2020 et 2021 s'explique par la non prise en compte des sociétés UCAR AG et SOGEAR dans le présent rapport annuel.

La société d'assurance SOCABU est celle qui dispose d'un grand nombre d'employés, avec un personnel totalisant 39% des emplois du secteur des assurances. Elle est suivie par la société BICOR AG avec une part de 10% tandis que les sociétés AGICO et AVIA agréées provisoirement en octobre de l'année 2021 n'avaient pas encore recruté de personnel à la fin de cet exercice.

CHAPITRE III: LES OPERATIONS D'ASSURANCE

Ce chapitre est consacré à l'analyse des principaux indicateurs liés à la souscription et à la gestion des sinistres par les entreprises d'assurances selon les branches d'activités Vie et Non Vie, à la réassurance ainsi qu'aux activités de courtage en assurance.

III.1. Les opérations des sociétés d'assurances

III.1.1. La production

Le volume du portefeuille de production du secteur des assurances est quantifié à partir du chiffre d'affaires qui correspond au montant des primes émises (frais sur polices inclus) au cours d'une année. Cette section a pour objet l'analyse de leur évolution et leur répartition par société et par catégorie d'assurances.

A. Evolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances

Les graphiques 1 et 2 suivants illustrent respectivement l'évolution des primes émises du secteur burundais des assurances et les parts de marchés des branches d'assurances Non Vie et Vie.

2017 2018 2019 2020 2021 ■ Vie & Non Vie 40 610 46 410 54 333 62 155 75 525 Non Vie 26 083 29 036 32 354 34 959 41 794 21 980 27 196 ■ Vie 14 527 | 17 374 33 731

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires (en millions de FBU)

Le secteur des assurances a réalisé une performance remarquable en matière de production sur les cinq dernières années. En 2021, le chiffre d'affaires du secteur des assurances s'élève à 75,5 milliards de FBU contre 40,6 milliards de FBU en 2017, soit un accroissement d'environ 35 milliards de FBU correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 16,8%.

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances des exercices de 2017 à 2021

Cette dynamique de croissance du chiffre d'affaires contient des évolutions contrastées entre la branche d'assurance Vie et celle Non Vie. La branche Vie montre une augmentation du chiffre d'affaires plus accélérée par rapport à celle de la branche Non Vie.

La branche d'assurances Vie a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 23,4% entre 2017 et 2021 tandis que les activités Non Vie ont affiché un taux de croissance annuel moyen de 12,5% sur la même période. Grace à ces évolutions, la branche d'assurance Vie gagne de plus en plus de parts de marché comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 2 : Répartition du chiffre d'affaires en assurances Vie et Non Vie

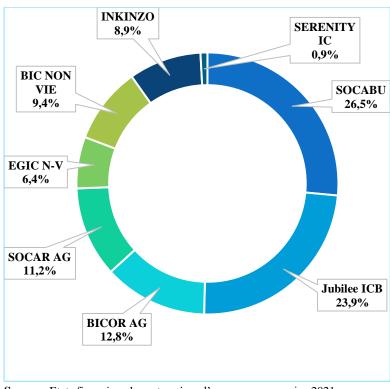


Consécutivement à leur croissance en termes de chiffre d'affaires qui est plus élevée que celle des activités d'assurances Non Vie, les activités d'assurances Vie gagnent de plus en plus de parts de marché. Ainsi, les assurances Vie détiennent une part de marché de 44,7% en 2021 contre 35,8% en 2017 alors que les assurances Non Vie possèdent une part de marché de 55,3 % en 2021 contre 64,2% en 2017.

Source: Etats financiers des sociétés d'assurances, exercices de 2017 à 2021

B. Parts de marchés par entreprise d'assurances Non Vie

Graphique 3 : Parts de marché des entreprises d'assurance Non Vie en 2021



En 2021, SOCABU occupe la première place avec 26,5% de parts de marché et est suivie par Jubilee ICB qui détient 23,9% de parts de marché. La dernière place est occupée par la société SERENITY IC avec presque 1% des parts.

Une forte concurrence s'observe entre les différentes entreprises d'assurances Non Vie depuis l'arrivée sur le marché des nouvelles sociétés. Ainsi, il s'observe la perte des parts de marché des anciennes sociétés (SOCABU, BICOR AG et SOCAR AG) au profit d'autres entreprises comme Jubilee ICB, EGICNV, BIC NON VIE et INKINZO.

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercice 2021

Ce contraste de l'évolution des parts de marché par entreprise d'assurance Non Vie est décrit dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Evolution des parts de marché en assurance Non Vie de 2017 à 2021

ANNEE	2 017	2 018	2 019	2 020	2021
SOCABU	30,8%	28,9%	27,2%	30,5%	26,7%
JUBILEE ICB	25,7%	25,3%	26,1%	27,9%	24,1%
BICOR AG	18,4%	16,8%	16,4%	13,0%	12,9%
SOCAR AG	13,1%	12,4%	12,6%	12,4%	11,3%
UCAR AG	8,2%	7,6%	5,7%	N/A	N/A
SOGEAR	2,3%	3,0%	3,0%	N/A	N/A
EGIC N-V	1,6%	3,9%	5,1%	6,8%	6,4%
BIC NON VIE	0,0%	2,0%	3,9%	6,3%	9,5%
INKINZO	-	-	0,0%	3,2%	9,0%
SERENITY IC	-	-	-	-	0,9%
SECTEUR NON VIE	100%	100%	100%	100%	100%
IHH ⁵ (Indice de concentration)	2 194	1 997	1 931	2 128	1 801

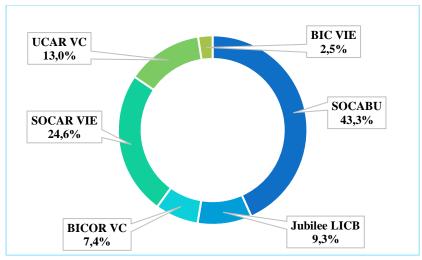
Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Malgré les pertes de parts de marché affichées par les sociétés d'assurance SOCABU et Jubilee ICB, la production de l'activité d'assurance Non Vie est concentrée au sein de ces deux sociétés qui totalisent des parts de marché de 50,8% en 2021 contre 56,5% en 2017. Cette perte de parts de marché des deux sociétés traduit la diminution du risque de concentration. En effet, l'indice de Herfindahl-Hirschmann affiche une tendance à la baisse et se situe à 1801 en 2021 contre 2194 en 2017.

⁵ L'indice de Herfindahl-Hirschmann (IHH) est égal à la somme des carrés des parts de marché de chacune des entreprises présentes sur le marché. Il varie entre 0 (marché atomistique càd un marché avec beaucoup d'entreprises qui détiennent des parts de marché presque égales traduisant ainsi un marché en concurrence pure et parfaite) et 10 000 (monopole pur). La variation de l'IHH, est un indicateur utile de la modification du degré de concentration. Si IHH est inférieur à 1000, le marché est peu concentré, s'il est compris entre 1000 et 2000 les risques de concentration sont normaux tandis que s'il est supérieur à 2000, le marché peut être confronté par des problèmes de concurrence suite à quelques entreprises qui disposent d'une grande part de marché.

C. Parts de marchés par entreprise d'assurances Vie

Graphique 4 : Parts de marché des entreprises d'assurance Vie en 2021



En 2021, SOCABU occupe la première place avec 43,3% de parts de marché. Elle est suivie par SOCAR VIE qui détient 24,6% de parts de marché. La dernière place est occupée par BIC VIE avec 2,5% de parts de marché.

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercice 2021

Suite à l'arrivée de nouveaux acteurs en 2018 (UCAR VC et BIC VIE) et à la spécialisation de SOCAR qui a séparé les activités d'assurance Vie de celles d'assurance Non Vie en créant SOCAR VIE en 2017, une concurrence accrue se fait remarquer sur le marché de l'assurance Vie causant ainsi des variations des parts de marché par société depuis 2017 comme retracé dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Evolution des parts de marché des entreprises d'assurance Vie de 2017 à 2021

ANNEE	2 017	2 018	2 019	2020	2021
SOCABU	67,9%	62,9%	59,4%	50,0%	43,3%
JUBILEE LICB	9,2%	6,1%	5,5%	5,0%	9,3%
BICOR VC	8,6%	8,6%	6,6%	6,8%	7,4%
SOCAR VIE	14,3%	14,4%	18,2%	26,2%	24,6%
UCAR VC	-	6,2%	8,3%	12,0%	13,0%
BIC VIE	-	1,9%	1,9%	N/A	2,5%
SECTEUR VIE	100%	100%	100%	100%	100%
ІНН	4 974	4 317	4 006	3 402	2 797

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2017 à 2021

Malgré que le marché des assurances Vie reste dominé par SOCABU, ses parts de marché diminuent depuis l'exercice 2018. Alors que ses parts de marché valaient 67,9% en 2017, elles sont égales à 43,3% en 2021 au moment où les parts de marché de SOCAR VIE et UCAR VC valent respectivement 24,6% et 13% en 2021 contre 14,4% et 6,2% en 2018. La société la moins compétitive sur le marché des assurances Vie reste BIC VIE avec des parts de marché de 2,5% en 2021.

Cette concurrence déclenchée par l'arrivée de nouveau acteurs commercialisant les produits d'assurance Vie a permis de diminuer le risque de concentration malgré que ce risque reste encore élevé. En effet, l'IHH est égal à 2 797 en 2021 contre 4 974 en 2021.

D. Parts de marchés par catégorie d'assurances Non Vie

Tableau 14 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances en Non Vie

ANNEE		Accident V corporel		terrestres oteur	Incendie et autres	RC	Transports	Autres risques	TOTAL
ANNEL		et maladie	RC	Autres risques	dommages aux biens	générale	Transports	directs dommages	TOTAL
2017	PE	4 133	6 848	5 117	4 281	631	4 201	871	26 083
2017	Part	15,8%	26,3%	19,6%	16,4%	2,4%	16,1%	3,3%	100%
	PE	5 660	7 926	4 973	4 446	447	4 591	992	29 036
2018	Part	19,5%	27,3%	17,1%	15,3%	1,5%	15,8%	3,4%	100%
	TC	36,9%	15,8%	-2,8%	3,8%	-29,0%	9,3%	13,8%	11,3%
	PE	6 094	8 959	5 532	4 718	411	4 800	1 840	32 354
2019	Part	18,8%	27,7%	17,1%	14,6%	1,3%	14,8%	5,7%	100%
	TC	7,7%	13,0%	11,2%	6,1%	-8,3%	4,5%	85,5%	11,4%
	PE	8 084	9 994	4 781	5 018	329	5 042	1 711	34 959
2020	Part	23,1%	28,6%	13,7%	14,4%	0,9%	14,4%	4,9%	100%
	TC	32,7%	11,5%	-13,6%	6,4%	-19,8%	5,0%	-7,0%	8,1%
	PE	8 418	8 375	9 626	5 494	895	5 162	3 823	41 794
2021	Part	20,1%	20,0%	23,0%	13,1%	2,1%	12,4%	9,1%	100%
	TC	4,1%	-16,2%	101,3%	9,5%	172,0%	2,4%	123,5%	19,6%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2017 à 2021

D'après le tableau ci-dessus, la catégorie d'assurance automobile domine le portefeuille des affaires en assurance Non Vie avec une part de marché de 43% en 2021, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente. Sur les quatre dernières années, sa part de marché n'a pas beaucoup varié bien que la garantie RC automobile perde des parts de marché au profit des autres risques automobiles dont la production a doublé en 2021 par rapport à l'exercice 2020. En 2021, la garantie RC automobile a vu son chiffre d'affaires diminuer de 16%.

La deuxième place est occupée par la catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » dont la part de marché vaut 20,1% en 2021 contre à 23,1% en 2020.

L'assurance « RC générale » est la catégorie d'assurance la moins commercialisée depuis 2017 malgré qu'elle contienne plusieurs assurances rendues obligatoires par le Code des assurances. Toutefois, suite à la campagne de vulgarisation du Code des assurances et des assurances obligatoires en particulier menée au début de l'année 2021 par l'ARCA dans plusieurs régions du pays, elle affiche le plus grand taux de croissance (172%). A cet effet, sa production a plus que doublé en 2021, ce qui a permis d'augmenter sa part de marché (2,1% en 2021) après une baisse continuelle depuis 2018 (1,5% en 2018, 1,3% en 2019 et 1% des parts de marché en 2020).

Il sied de remarquer que les chiffres d'affaires des différentes catégories d'assurances ont augmenté sauf pour la catégorie d'assurances « RC automobile ».

E. Parts de marché par catégorie d'assurance Vie

Tableau 15 : Primes émises (en millions de FBU) par catégorie d'assurances Vie

Catégorie		En cas de vie	En cas de décès	Mixte	Epargne	Complémentaires	TOTAL
2017	PE	0	2 664	960	10 809	94	14 527
2017	Part	0,0%	18,3%	6,6%	74,4%	0,6%	100%
	PE	0	3 502	899	12 312	661	17 374
2018	Part	0,0%	20,2%	5,2%	70,9%	3,8%	100%
	TC	-	31,5%	-6,4%	13,9%	603,3%	19,6%
	PE	6	4 974	1 461	14 521	1 019	21 980
2019	Part	0,0%	22,6%	6,6%	66,1%	4,6%	100%
	TC	-	42,0%	62,5%	17,9%	54,2%	26,5%
	PE	0	7 894	1 480	16 540	1 282	27 196
2020	Part	0,0%	29,0%	5,4%	60,8%	4,7%	100%
	TC	-100,0%	58,7%	1,4%	13,9%	25,7%	23,7%
	PE	0	10 612	2 699	18 175	2 244	33 731
2021	Part	0,0%	31,5%	8,0%	53,9%	6,7%	100%
	TC	-	34,4%	82,3%	9,9%	75,1%	24,0%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2017 à 2021

Depuis 2017, l'épargne qui domine le secteur en termes de chiffres d'affaires voit ses parts de marché chuter suite à la croissance rapide de la production relative aux contrats d'assurances Vie « en cas de décès » qui gagnent de plus en plus de parts de marché et qui gardent la deuxième place en termes de chiffre d'affaires. En effet, alors que ses parts de marché valaient 18,3% en 2017, l'assurance Vie « en cas de décès » détient 31,5% du chiffre d'affaires du secteur d'assurance Vie à la fin de l'exercice 2021 contre des parts de marché de presque 74,4% en 2017 et environ 54% en 2021 pour l'épargne.

Les parts de marché des contrats d'assurance Vie « mixte⁶ » et des garanties « complémentaires » ont augmenté en 2021 avec des parts de 8% et 6,7% respectivement contre 5,4% et 4,7% de parts en 2020 respectivement.

Il faut signaler que les contrats d'assurances Vie « en cas de vie » ne sont pas commercialisés.

III.1.2. Les prestations

III.1.2.1. Les prestations en assurances Non Vie

A. Charge de sinistres

La charge des sinistres correspond à la somme des sinistres effectivement payés sous forme de prestations (y compris les frais sur sinistres) au cours d'un exercice à laquelle on ajoute la variation des provisions pour sinistres à payer (PSAP⁷). L'analyse de l'évolution de la charge des sinistres est consignée dans le tableau ci-après.

⁶ Contrat d'assurance qui combine les garanties d'assurance en cas de vie et en cas de décès.

⁷ D'après le Plan comptable des entreprises d'assurances au Burundi, la provision pour sinistres à payer est définie comme la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de

Tableau 16 : Charge de sinistres en assurance Non Vie (en millions de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Sinistres payés	12 362	14 256	15 105	18 981	18 764
Variation des PSAP	61	3 342	757	-886	2 990
Charge des sinistres	12 424	17 598	15 862	18 095	21 754

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2017 à 2021

Après une hausse progressive du montant payé par les sociétés d'assurance Non Vie au titre des sinistres survenus passant de 12,3 milliards en 2017 à 18,9 milliards en 2020, ce montant a légèrement baissé en 2021 pour s'établir à 18,7 milliards. Cependant, suite à la hausse des provisions pour sinistres restant à payer qui a causé une variation des PSAP positive, la charge de sinistres a augmenté en 2021 et est estimée à 21,7 milliards contre 18 milliards en 2020, soit une hausse de 3,6 milliards.

Tableau 17 : Charge de sinistres par catégorie d'assurances Non Vie (en millions de FBU)

ANNEE		2017	2018	2019	2020	2021
Accident corporel et maladie		2 862	3 095	4 403	4 716	5 526
Automobile	RC	5 653	6 314	8 008	8 529	9 252
Automobile	Autres risques	2 384	3 100	1 350	3 031	7 000
Incendie et auti	Incendie et autres dommages		4 350	1 411	1 163	-592
RC Générale		102	392	-251	46	12
Transports		607	340	582	461	594
Autres risques	directs dommages	35	9	359	149	-37
TOTAL		12 424	17 598	15 862	18 095	21 754

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2017 à 2021

Dans les catégories d'assurance Non Vie, l'assurance automobile (RC et autres risques) affiche une charge de sinistres (16,2 milliards en 2021 contre 11,5 milliards en 2020) plus élevée représentant 74,7% de la totalité de la charge de sinistres en assurance Non Vie. La garantie RC automobile est celle qui affiche une grande charge de sinistres avec un montant de 9,2 milliards en 2021 contre 8,5 milliards en 2020 tandis que la charge des sinistres liés aux autres garanties automobiles est évaluée à 7 milliards en 2021 contre 3 milliards en 2020.

La catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » vient en deuxième position en termes de charge de sinistres (5,5 milliards en 2021, 4,7 milliards en 2020 contre 4,4 milliards en 2019). La troisième place revient à la catégorie d'assurance « Transport » de marchandises qui dispose d'une charge de sinistres de presque 600 millions en 2021 contre 461 millions en 2020, soit une hausse d'environ 140 millions. Les autres catégories d'assurances ont des charges de sinistres inférieures à 500 millions tout en soulignant que la catégorie d'assurance « Incendie et autres dommages aux biens » a connu une charge de sinistres négative résultant de la baisse des provisions pour sinistres à payer à la fin de l'exercice 2021.

tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

B. Taux de sinistres à primes

Le taux de sinistres à primes ou de sinistralité est un indicateur de l'adéquation du tarif. Il mesure la part des primes acquises à l'exercice allouée au paiement des sinistres. Le tableau suivant montre l'évolution de la sinistralité.

Tableau 18 : Taux global de sinistres à primes en assurance Non Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Charge des sinistres (en millions de FBU) (S)	12 424	17 598	15 862	18 095	21 754
Primes acquises (en millions de FBU) (P)	25 909	29 751	30 851	33 687	39 814
Taux de sinistralité (S/P)	48,0%	59,2%	51,4%	53,7%	54,6%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

De manière globale, la sinistralité est restée inférieure au taux maximum théorique de 65% sur toute la période. Cependant, comme le montre le tableau ci-après, certaines catégories d'assurance affiche de taux de sinistres à primes supérieurs à ce seuil.

Tableau 19 : Taux global de sinistres à primes par catégorie en assurance Non Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Accidents corporels et maladie	63,7%	59,1%	69,5%	61,8%	67,3%
Automobile (RC)	82,8%	79,4%	93,6%	91,9%	109,1%
Automobile (autres risques)	47,9%	58,7%	25,4%	65,9%	77,6%
Incendie et autres dommages	18,5%	91,0%	32,8%	23,0%	-11,5%
RC général	29,1%	72,1%	-72,6%	8,3%	1,4%
Transports	14,4%	7,3%	12,5%	9,7%	11,3%
Autres risques directs dommages	4,2%	0,6%	26,2%	8,1%	-1,3%
TOTAL	48,0%	59,2%	51,4%	53,7%	54,6%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances de l'exercice 2017 à 2020

Les catégories d'assurance « RC automobile » et « Autres risques automobiles » affichent une sinistralité supérieure au seuil de 65% à la fin de l'exercice 2021. Les taux de sinistres à primes fluctuent de façon à dégager une moyenne de sinistralité inférieure à 65% entre 2017 et 2021 sauf pour l'assurance RC automobile.

Bien que le taux global de sinistres à primes soit élevé au sein de l'assurance RC Automobile, cette sinistralité est contrastée au sein des différentes entreprises d'assurances Non Vie.

III.1.2.2. Les prestations en assurances Vie

Les prestations de cette branche d'assurance sont constituées par les sinistres survenus, les capitaux échus, les arrérages échus, les rachats et les participations aux excédents. Le tableau suivant décrit l'évolution des prestations hors participations aux bénéfices depuis 2017.

Tableau 20: Evolution des prestations en assurances Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations de l'exercice (en millions de FBU)	6 004	4 261	5 847	12 343	11 640
Taux de croissance des prestations	42,0%	-29,0%	37,2%	111,1%	-5,7%
Primes émises (en millions de FBU)	14 527	17 374	21 980	27 196	33 731
Prestation/primes émises	41,3%	24,5%	26,6%	45,4%	34,5%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

En 2021, la sinistralité globale des activités d'assurance Vie s'élève à 34,5%, soit une diminution de 10% par rapport à l'exercice 2020 où elle valait 45,4%.

Il est remarqué que les primes émises au cours de chaque exercice peuvent couvrir correctement les prestations offertes car la part des prestations dans les primes émises est inférieure à 100% sur les cinq dernières années. Cette situation est aussi observée au sein des différentes catégories d'assurance Vie comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 21 : Evolution des prestations par catégorie d'assurance Vie

ANNE E	Catégorie	En cas de vie	En cas de décès	Mixte	Epargne	Complém- entaires	TOTAL
	Primes émises (en millions de FBU)	0	3 502	899	12 312	661	17 374
2018	Prestations (en millions de FBU)	0	280	353	3 350	278	4 261
	Prestations/ Primes émises	N/A	8%	39%	27%	42%	24,5%
	Primes émises (en millions de FBU)	6	4 974	1 461	14 521	1 019	21 974
2019	Prestations (en millions de FBU)	0	1 100	328	3 936	483	5 847
	Prestations/ Primes émises	0%	22%	22%	27%	47%	26,6%
	Primes émises (en millions de FBU)	0	7 894	1 480	16 540	1 282	27 196
2020	Prestations (en millions de FBU)	0	1 416	319	9 902	705	12 343
	Prestations/ Primes émises	N/A	18%	22%	60%	55%	45,4%
	Primes émises (en millions de FBU)	0	10 612	2 699	18 175	2 244	33 731
2021	Prestations (en millions de FBU)	0	1 870	924	7 861	985	11 640
	Prestations/ Primes émises	N/A	18%	34%	43%	44%	34,5%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2018 à 2021

Dans toutes les catégories d'assurances Vie, les prestations ont augmentés sauf au sein de contrats « Epargne » où les prestations ont diminué de 2 milliards en 2021 par rapport à 2020. Il sied de signaler que la part des prestations payées pour les contrats « Epargne » prennent 67,5% du total des prestations au sein de l'assurance Vie. Elle est suivie par la catégorie des contrats « En cas de décès » dont les prestations valent 16% du total des prestations.

III.1.3. La réassurance

La réassurance reflète la stratégie de souscription globale de l'assureur et indique quelle part du risque incombe aux réassureurs. Ainsi, chaque assureur doit s'assurer d'une réassurance optimale pour jouir d'une stabilité financière et d'une capacité de couvrir un scénario de risque sévère plausible.

L'analyse de la stratégie de réassurance se base sur les indicateurs suivants :

- Le taux de cession qui montre le pourcentage des primes cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises ;
- Le solde de réassurance qui illustre le bénéfice (ou la perte) réalisé par les réassureurs.

III.1.3.1. La réassurance en assurances Non Vie

Tableau 22 : Evolution du taux de cession des primes en assurances Non Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes émises (en millions de FBU) (a)	26 083	29 036	32 354	34 959	41 794
Primes cédées en réassurances (en millions de FBU) (b)	8 210	9 093	10 044	10 658	11 515
Taux de cession (b/a)	31,5%	31,3%	31,0%	30,5%	27,6%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Le pourcentage des primes émises cédées aux réassureurs poursuit sa baisse passant de 31,5% en 2017 à 27,6% en 2021. Cette baisse du taux de cession des primes est la conséquence des mesures de l'ARCA d'encadrer le système de partage de risques en introduisant le Règlement N°001 du 06/01/2017 portant mise en place de la Coassurance au Burundi.

Grace à cette baisse du pourcentage des primes transférées à l'étranger dans le cadre de la réassurance, les bénéfices réalisés par les réassureurs suite aux activités de réassurance ont une tendance à la baisse comme le montre le tableau suivant.

Tableau 23 : Evolution du solde de réassurance en assurance Non Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes acquises cédées aux réassureurs (en millions de FBU)	8 336	9 232	9 036	10 234	11 455
Prestations à la charge des réassureurs (en millions de FBU)	3 807	7 353	5 490	6 412	8 115
Commissions reçues (en millions de FBU)	2 235	2 367	2 188	2 645	2 820
Solde de réassurance	2 294	-488	1 357	1 177	520

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Sur les trois dernières années, le solde de réassurance est positif mais affiche une baisse. En 2021, il est égal à 520 millions contre environ 1,2 milliards en 2020 et 1,3 milliards réalisé en 2019.

III.1.3.2. La réassurance en assurances Vie

Tableau 24 : Evolution du solde de réassurance et du taux de cession en assurances Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes émises (en millions de FBU) (a)	14 527	17 374	21 980	27 196	33 731
Primes cédées en réassurances (en millions de FBU) (b)	1 350	1 577	2 118	2 241	4 191
Prestations à la charge des réassureurs (en millions de FBU) (c)	1 143	576	905	1 224	2 411
Commissions reçues (en millions de FBU) (d)	322	441	545	553	911
Taux de cession (b/a) (en %)	9,3%	9,1%	9,6%	8,2%	12,4%
Solde de réassurance (b-c-d)	-116	560	668	465	869

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Le taux de cession en assurance Vie est inférieur à celui de l'assurance Non Vie. En effet, la production de l'assurance Vie est dominée par les contrats « Epargne » qui ne sont pas réassurés. Depuis l'exercice 2017, ce taux n'a jamais dépassé 15%.

Depuis 2018, le solde de réassurances est positif. En 2021, il est égal à 869 millions de FBU contre 465 millions de FBU et 668 millions en 2020 et 2019 respectivement.

III.2. Les activités des sociétés de courtage en assurance

A la fin de l'exercice 2021, vingt-neuf (29) sociétés de courtage en assurance disposaient d'un agrément. Parmi elles, deux sociétés de courtage à savoir Insurance Management Consultant et Blue Shield Insurance Brokers agréées vers la fin de l'exercice 2021 n'ont pas exercé leurs activités au cours de la même année tandis que Afrika Risk Burundi, BCPI, Juan and Fhilos et SISAB n'ont pas transmis à l'ARCA les états financiers de l'exercice 2021.

Ainsi, pour l'exercice 2021, les analyses consacrées dans cette section se focalisent sur les activités de courtage de 23 sociétés.

III.2.1. Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage

Le chiffre d'affaires des sociétés de courtage est constitué par des rémunérations sous forme des commissions sur les affaires apportées aux entreprises d'assurances.

Les graphiques 5 et 6 suivants illustrent respectivement l'évolution des commissions réalisées par les sociétés de courtage et les parts de marchés des branches d'assurances Non Vie et Vie.

Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des sociétés de courtage (en milliers de FBU)



Source: Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Globalement, le chiffre d'affaires des sociétés de courtage a enregistré une baisse en 2021, passant de 1,54 milliards en 2020 à 1,40 milliards en 2021 après avoir connu une croissance sur la période de 2017 à 2020.

Cette baisse observée en 2021 est consécutive à la baisse du chiffre d'affaires en assurances Non Vie des sociétés de courtage qui est passé de 1,47 milliards de Fbu en 2020 à 1,31 milliards en 2021, après avoir connu une croissance sur la période de 2017 à 2020 où il est passé de 1,1 milliards de FBU en 2017 à 1,47 milliards de FBU en 2020.

Quant au chiffre d'affaires de l'assurance vie, il a enregistré une croissance continuelle sur les 5 dernières années, passant de 22,7 millions de Fbu en 2017 à 94,7 millions de FBU en 2021.

Graphique 6 : Parts du chiffre d'affaires des sociétés de courtage en assurances Vie et en assurances Non Vie



Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Ce graphique montre que le chiffre d'affaires de la branche d'assurances Non Vie est resté prépondérant dans le chiffre d'affaires global des sociétés de courtage réalisé sur les 5 dernières années. En effet, il représente 98% en 2017, 97% en 2018, 96% en 2019 et en 2020 et 93% en 2021.

Toutefois, il sied de remarquer que les activités de courtage se sont améliorées en assurance vie en 2021 où elles occupent 7% du chiffre d'affaires global des sociétés de courtage contrairement aux 4 dernières années où la part maximale dans le chiffre d'affaires global observée était de 4%.

III.2.2. Courtage en assurances Non Vie

A. Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

Tableau 25 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurances Non Vie

N°	Société de courtage	2017	2018	2019	2020	2021
1.	ASCOMA	62,21%	50,85%	53,59%	43,85%	46,61%
2.	AGEAGL	-	12,59%	17,44%	28,24%	15,68%
3.	CIBCO	5,01%	5,62%	4,73%	5,49%	7,02%
4.	TIB	7,35%	7,38%	6,39%	6,42%	6,00%
5.	AZIMUTS	6,89%	5,81%	5,74%	5,62%	5,33%
6.	IMPERIAL BGC	2,06%	1,60%	2,71%	2,91%	3,58%
7.	Hope Insurance Brokers	-	-	-	0,62%	2,78%
8.	FBIB	14,54%	11,97%	3,08%	0,00%	2,57%
9.	MIBRO	0,37%	2,58%	5,12%	2,89%	2,45%
10.	Elephant IBROCOM	-	-	-	-	1,74%
11.	RR Equity	-	-	-	0,72%	1,60%
12.	FIB	-	-	0,70%	2,27%	1,50%
13.	COCAS	0,42%	0,31%	0,18%	0,36%	0,74%
14.	Glory Insurance Brokers	-	-	-	0,07%	0,63%
15.	IBIB	1,06%	1,25%	0,25%	0,25%	0,40%
16.	Mega Insurance Brokers	-	-	-	0,11%	0,35%
17	SOGECA	-	-	-	-	0,29%
18	SOCOUA	-	-	-	-	0,24%
19	INTORE BIB	-	-	-	-	0,21%
20	SUNIBRO	-	-	-	-	0,10%
21	Run Town Insurance Brokers	-	-	-	0,10%	0,09%
22	BPIBC	-	-	-	0,02%	0,05%
23	PAJEFLO	0,07%	0,04%	0,06%	0,07%	0,04%
	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Le marché de courtage est, pour la période de 2017 à 2021, dominé par la société ASCOMA pour des parts de marché oscillant entre 43,85% et 62,21%. En 2021, sa part de marché est évaluée à 46,61%. Elle est suivie par AGEAGL, CIBCO, TIB et AZIMUTS, avec des parts respectives de 15,68%, 7,02% et 6,00% et 5,33%. Ces cinq premières sociétés font un total de 80,63% du marché tandis que les autres sociétés de courtage se partagent le reste.

B. Taux de commissions payées aux sociétés de courtage en assurance Non Vie

Le taux de commissions est un taux de rémunération sur les contrats souscrits par les entreprises d'assurances par l'entremise des sociétés de courtage. Son évolution est consignée dans le tableau ci-après.

Tableau 26 : Taux de commission par catégorie d'assurances Non Vie

Catégories d'assurance	2017	2018	2019	2020	2021
Accidents corporels et maladie	9,5%	9,5%	9,5%	10,5%	6,1%
Automobile (RC et Autres Risques)	11,0%	10,5%	11,3%	9,9%	9,6%
Incendie et autres dommages aux biens	15,9%	16,5%	13,0%	17,0%	14,3%
RC générale	15,1%	15,0%	14,2%	13,4%	13,2%
Transports	17,4%	17,9%	17,6%	12,3%	16,4%
Autres risques directs dommages	17,3%	18,3%	18,8%	15,4%	15,9%
TOTAL	17,0%	14,5%	14,3%	13,8%	12,0%

Source: Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Globalement, le taux de commission a connu une baisse sur les cinq dernières années passant de 17% en 2017 à 12% en 2021, s'établissant ainsi en dessous du taux maximum théorique de 20%.

En 2021, les taux de commission les plus élevés sont observés au sein des catégories d'assurance « Transports » et « autres risques directs dommages » avec respectivement 16,4% et 15,9%. La catégorie d'assurance « Accidents corporels et maladie » est la moins rémunérée avec un taux de commission de 6,1%.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des assureurs Non Vie

Les sociétés de courtage d'assurances ont joué un rôle non négligeable dans la production des entreprises d'assurances. Le tableau suivant fait ressortir la part des primes qu'elles ont apportées dans le chiffre d'affaires des différentes sociétés d'assurances Non Vie.

Tableau 27 : Apport des sociétés de courtage dans les primes émises par les entreprises d'assurances Non Vie

Société	2017	2018	2019	2020	2021
SOCABU	23,0%	38,0%	39,0%	38,6%	28,8%
JUBILEE ICB	40,0%	35,0%	24,0%	36,3%	31,2%
BICOR AG	52,0%	49,0%	51,0%	55,1%	50,2%
SOCAR AG	14,0%	14,0%	39,0%	11,1%	10,3%
UCAR AG	4,0%	11,0%	5,0%	3,4%	4,2%
SOGEAR	3,0%	3,0%	4,0%	1,6%	0,5%
EGIC-NV	4,0%	11,0%	4,0%	4,1%	5,1%
BIC NON VIE	=	18,0%	43,0%	48,9%	30,2%
INKINZO				-	0,8%
SERENITY				-	11,8%
TOTAL	29,0%	32,0%	32,0%	31,7%	24,7%

Source: Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercice 2017 à 2021

La société BICOR AG a fortement collaboré avec les courtiers dont l'apport de ces derniers dans les primes émises de la société varie entre 49% et 55,1% sur la période de 2017 à 2021.

En 2021, l'apport des courtiers à la société BICOR AG est évalué à 50,2%. Elle est suivie par Jubilee ICB, BIC NON Vie et SOCABU avec des apports respectifs de 31,2%, 30,2% et 28,8% dans leurs chiffres d'affaires.

L'apport des courtiers dans le chiffre d'affaires de chacune des autres sociétés d'assurance Non Vie varie entre 0,5% et 11,8%.

III.2.3. Courtage en assurances Vie

A. Parts de marché

Tableau 28 : Parts de marché des sociétés de courtage en assurance vie

Société	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
ASCOMA	45,10%	35,78%	29,91%	20,52%	27,23%
AGEAGL	-	0,0215	4,93%	7,72%	25,85%
BPIBC				16,55%	21,12%
CIBCO	11,10%	15,85%	7,51%	10,26%	20,21%
AZIMUTS	3,20%	14,60%	33,73%	4,38%	1,82%
RUNTOWN IB					1,54%
TIB	31,45%	5,19%	1,00%	0,75%	0,83%
Hope Insurance Brokers				1,95%	0,63%
IMPERIAL B.G.C	0,00%	12,36%	12,36%	0,31%	0,38%
FBIB	9,14%	10,99%	8,18%	-	0,29%
MIBRO	0	0,71%	0,15%	0,20%	0,08%
AFRICA RISK	0,00%	2,36%	2,07%	-	0,00%
FIB	-	-	0,0017	-	0,00%
Glory Insurance brokers				0,11%	0,00%
Mega Insurance Brokers				32,46%	0,00%
RR Equity				4,78%	0,00%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source: Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Le tableau qui précède fait ressortir une inversion des tendances en 2021. En effet, Mega Insurance Brokers qui occupait la première place en 2020 avec une part de 32,46% n'a pas vendu l'assurance vie en 2021 et ASCOMA qui occupait la deuxième place en 2020 reprend la première place en 2021 avec une part de 27,23%. AGEAGL occupe la deuxième place avec une part de 25,85% quand BPIBC garde la troisième place avec 21,12% des parts de marché suivie par CIBCO qui en dispose 20,21%. Ainsi, les 4 sociétés de courtage en assurance occupent à elles seules 94,41% des parts de marché.

Les parts des autres sociétés de courtage varient entre 0,08% et 1,82%.

B. Taux de commissions payées aux sociétés de courtage en assurances Vie

Tableau 29 : Taux de commissions en assurances Vie par société de courtage

Société	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
AZIMUTS	15,0%	16,0%	15,0%	15,8%	10,9%
ASCOMA	10,0%	15,0%	14,0%	11,9%	15,6%
IMPERIAL B.G.C	0,0%	8,0%	12,0%	17,3%	5,0%
FBIB	9,0%	11,0%	12,0%	0,0%	11,1%
CIBCO	2,0%	2,0%	10,0%	10,0%	3,7%
AGEAGL	-	13,0%	15,0%	14,8%	6,1%
AFRICA RISK	0,0%	6,0%	10,0%	0,0%	-
TIB	4,0%	8,0%	10,0%	10,0%	4,8%
FIB	-	-	4,0%	0,0%	-
MIBRO	0,0%	19,0%	19,0%	19,0%	17,6%
Glory Insurance Brokers	-	-	-	10,1%	-
BPIBC	-	-	-	0,7%	1,0%
Hope Insurance Brokers	-	-	-	9,5%	8,3%
Mega Insurance Brokers	-	-	-	5,6%	-
RR Equity	-	-	-	2,3%	-
RUNTOWN IB	-	-	-	-	10%
TOTAL	5%	7%	13%	3%	3%

Source: Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Globalement, le taux de commission varie entre 3% et 13% sur les 5 dernières années. Ainsi, il est resté inférieur au taux maximum théorique de 20% sur les quatre dernières années et pour chaque société de courtage en assurances Vie.

C. Apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires

Tableau 30 : L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires en assurances Vie

Nom de l'assureur	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
SOCABU	2,00%	1,00%	0,70%	13,18%	16,37%
SOCAR V&C	0,20%	1,40%	3,40%	1,11%	0,07%
UCAR V&C	-	0	0,04%	0,01%	0,44%
BICOR V&C	1,60%	1,00%	0,07%	0,55%	2,66%
JUBILEE LIC	16,30%	31,40%	5,97%	44,09%	18,09%
BIC VIE	-	0,302	25,87%	47,34%	5,11%
TOTAL	3,00%	3,40%	1,87%	9,16%	9,16%

Source : Etats financiers des sociétés de courtage en assurances, exercices 2017 à 2021

Sur les quatre dernières années, l'apport global des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des entreprises d'assurance varie entre 1,87% et 9,16%. En 2021, seules les sociétés JUBILEE LICB et SOCABU collaborent le plus avec les courtiers pour des taux respectifs de 18,09% et 16,37%. L'apport des sociétés de courtage dans le chiffre d'affaires des autres entreprises d'assurances varie entre 0,07% et 5,11%.

CHAPITRE IV: PERFORMANCE FINANCIERE DU SECTEUR

IV.1. Présentation des postes du bilan

Tableau 31 : L'actif du secteur (en millions de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
ACTIF IMMOBILISE	88 390	106 789	108 834	121 517	135 770
Immobilisations incorporelles	941	1 301	1 457	1 113	1 459
Immobilisations corporelles	54 612	55 173	51 558	45 165	50 250
Immobilisations financières	32 837	50 315	55 819	75 238	84 061
Q/R DANS LES PT	9 807	12 990	14 014	11 598	12 354
Primes	2 210	2 152	3 421	3 861	4 941
Sinistres	7 597	10 838	10 593	7 738	7 413
VALEURS REALISABLES A CT	57 831	68 199	88 650	77 061	71 180
Créances sur les réassureurs	1 583	3 564	3 939	6 418	5 134
Créances sur les assurés et agents	9 722	10 746	14 813	11 223	11 415
Personnel	161	63	162	238	173
Autres valeurs réalisables à CT	46 365	53 826	69 737	59 183	54 458
VALEURS DISPONIBLES	9 033	11 073	10 945	16 351	29 500
Banques et chèques postaux	8 993	10 930	10 898	16 279	29 383
Caisse	40	143	47	72	117
TOTAL ACTIF	165 061	199 051	222 444	226 527	248 804

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Sur les cinq dernières années, la valeur de l'actif net du secteur des assurances a augmenté passant de 165 milliards en 2017 à 248,8 milliards à la fin de l'exercice 2021, soit un accroissement d'un peu plus de 80 milliards.

L'actif du secteur est dominé par les immobilisations qui représentent plus de la moitié de l'actif du secteur. En 2021, elles se chiffrent à 135,7 milliards dont 50 milliards des droits réels immobiliers et 84 milliards des immobilisations financières. Les valeurs réalisables à court terme occupent la deuxième position avec une valeur de 71 milliards en 2021 contre 77 milliards en 2020, soit une baisse d'environ 6 milliards suite à la chute des créances sur les réassureurs et des autres valeurs réalisables à court terme. Les valeurs disponibles et les parts des réassureurs dans les provisions techniques qui s'évaluent respectivement à environ 29,5 milliards et 12 milliards en 2021 viennent en dernière position.

Tableau 32 : Le passif du secteur (en millions de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
FONDS PROPRES (FP)	54 939	69 790	68 898	68 698	67 402
Capital	13 375	18 769	19 237	16 869	20 033
Réserves	10 145	10 647	8 924	5 543	6 620
Résultat, report & autres éléments de FP	31 419	40 374	40 737	46 286	40 749
PPC et DLMT	6 520	5 960	6 934	8 290	4 971
PPC	1 670	1 662	2 514	2 644	2 765
DLMT	3 937	3 385	4 420	5 646	2 206
PROVISIONS TECHNIQUES	84 733	98 365	114 858	121 736	145 756
Primes	64 415	74 712	90 448	104 325	125 469
Sinistres	20 318	23 653	24 410	17 412	20 287
DETTES A COURT TERME	16 642	21 131	26 279	22 574	21 773
RIA (en + / -)	2 228	3 805	5 475	5 229	8 902
TOTAL PASSIF	165 061	199 051	222 444	226 527	248 804

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Le passif du secteur des assurances est constitué en grande partie par les provisions techniques qui occupent en moyenne plus de la moitié du total du passif depuis l'exercice 2017. L'augmentation des provisions techniques est tirée essentiellement de celle des provisions mathématiques des assurances Vie, particulièrement celles liées à l'épargne. En 2021, les provisions mathématiques en assurance vie se sont accrues d'environ 19 milliards avec 10 milliards de hausse pour les provisions relatives à l'épargne.

Les fonds propres prennent la deuxième place en termes de parts dans le passif. Une augmentation est observée au niveau du capital social avec l'entrée de nouveaux assureurs sur le marché des assurances. Toutefois, il sied de signaler que plus de la moitié des fonds propres est représentée par les écarts de réévaluation des immobilisations des sociétés d'assurances.

Il est aussi remarqué que le secteur des assurances dégage un résultat net après impôt et avant affectation positif depuis l'exercice 2017. Ce résultat s'élève à plus de 8,9 milliards en 2021 contre 5,2 milliards en 2020, soit une augmentation du résultat net de 3,7 milliards.

IV.2. Présentation du Compte d'exploitation

IV.2.1. Compte d'exploitation Non Vie

Tableau 33 : Compte d'exploitation Non Vie (chiffres en millions de FBU)

	CREDIT	1			
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes émises	26 083	29 036	32 354	34 959	41 794
Provisions de primes à (t-1)	7 668	7 842	7 128	7 677	8 949
Provisions de primes à (t)	7 842	7 128	8 630	8 949	10 928
Primes acquises	25 909	29 751	30 851	33 687	39 814
Primes cédées en réassurances	8 210	9 093	10 044	10 658	11 515
Q/R Provisions de primes à (t-1)	1 755	1 629	1 490	2 410	2 834
Q/R Provisions de primes à (t)	1 629	1 490	2 498	2 834	2 893
Primes acquises cédées aux réassureurs	8 336	9 232	9 036	10 234	11 455
Primes acquises nettes de réassurance	17 573	20 518	21 815	23 454	28 360
Total produits de placement	4 929	4 990	7 116	7 004	7 713
Total autres produits	127	24	5	33	134
Solde débiteur	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	22 629	25 533	28 936	30 491	36 207
	DEBIT				
Sinistres payés	12 362	14 256	15 105	18 981	18 764
Provisions de sinistres à (t)	20 274	23 639	24 396	17 310	20 237
Provisions de sinistres à (t-1)	20 212	20 297	23 639	18 196	17 247
Charge des sinistres	12 424	17 598	15 862	18 095	21 754
Sinistres payés par les réassureurs	3 611	4 047	4 406	8 732	8 429
Q/R Provisions de sinistres à (t)	7 532	10 838	10 593	7 728	7 413
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	7 336	7 532	9 509	10 047	7 728
Prestations à la charge des réassureurs	3 807	7 353	5 490	6 412	8 115
Charge des sinistres nette de réassurance	8 617	10 246	10 372	11 682	13 640
Commissions payées	1 724	2 272	2 053	2 165	2 065
Commissions reçues	2 235	2 367	2 188	2 645	2 820
Montant net des commissions	-511	-95	-135	-479	-755
Total autres charges	13 133	13 462	14 776	14 934	17 488
Total Charges de placements	827	872	882	670	659
Solde créditeur	564	1 048	3 041	3 684	5 175
TOTAL DEBIT	22 629	25 533	28 936	30 491	36 207

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

A la lecture du tableau précédent, le secteur a réalisé des bénéfices d'exploitation depuis l'exercice 2017. Le secteur des assurances Non Vie a affiché des bénéfices d'exploitation positifs et est en pleine augmentation depuis 2017 où le bénéfice d'exploitation valait 564 millions pour atteindre presque 5,2 milliards en 2021.

IV.2.2. Compte d'exploitation Vie

Tableau 34 : Compte d'exploitation Vie (en milliers de FBU)

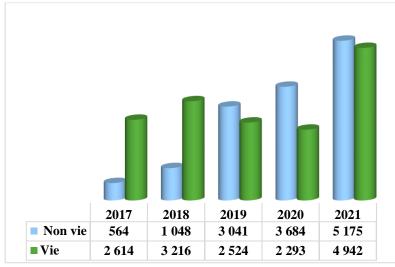
CREDIT					
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes émises	14 527	17 374	21 980	27 196	33 731
Primes cédées en réassurance	1 350	1 577	2 118	2 241	4 191
Primes émises nettes de réassurance	13 177	15 797	19 862	24 955	29 540
Total produits de placement	4 389	5 887	6 638	7 970	10 591
Total autres produits	1	12	11	6	0
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	17 567	21 697	26 511	32 930	40 131
DEBIT					
Prestations de l'exercice	6 004	4 261	5 847	12 343	11 640
Prestations à la charge des réassureurs	651	495	644	986	1 396
Charge des sinistres nette de réassurance	5 353	3 766	5 203	11 356	10 244
Dotation aux provisions de l'exercice	7 654	10 976	14 200	13 711	18 691
Q/R dans les dotations aux provisions	492	81	260	237	1 015
Dotations aux provisions nettes de réassurance	7 654	10 976	14 200	13 711	18 691
Commissions payées	249	611	1 311	1 799	2 973
Commissions reçues	305	441	545	553	911
Montant net des commissions	-56	170	766	1 246	2 062
Total autres charges	2 493	3 645	4 020	4 418	4 994
Total Charges de placements	1	5	58	142	213
Solde créditeur	2 614	3 216	2 524	2 293	4 942
TOTAL DEBIT	17 567	21 697	26 511	32 930	40 131

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Le secteur d'assurance Vie n'a jamais dégagé un résultat négatif ou perte d'exploitation depuis l'exercice 2017. Le bénéfice d'exploitation vaut environ 5 milliards en 2021 contre 2,3 milliards en 2020.

Le graphique ci-après illustre mieux la comparaison des résultats d'exploitation par branche d'assurances Non Vie et Vie depuis l'exercice 2016.

Graphique 7 : Evolution du résultat d'exploitation (en millions de FBU)



Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Depuis 2017, les résultats d'exploitations des branches d'assurance Vie et Non Vie sont positifs. Sur les trois dernière années, las activités d'assurance Non Vie sont rentables niveau plus au de l'exploitation tandis que celles d'assurance Vie ont dégagé des résultats d'exploitation supérieurs à ceux des activités d'assurance Non Vie en 2017 et 2018.

IV.3. La marge de solvabilité du secteur

Conformément à l'article 444 du Code des assurances, toute entreprise d'assurance agréée au Burundi doit justifier d'une marge de solvabilité suffisante relative à l'ensemble de ses activités. La méthodologie de calcul de cette marge est décrite par le Code des assurances en ses articles 445 à 448.

Le tableau suivant montre la marge de solvabilité du secteur des assurances quantifiée conformément aux dispositions précitées.

Tableau 35 : Marge de solvabilité (en millions de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Marge disponible (a)	38 559	47 462	51 024	51 474	50 271
Marge réglementaire non vie (b)	3 618	3 381	4 231	4 514	5 315
Marge réglementaire vie (c)	2 800	3 346	4 045	4 717	5 625
Total marge réglementaire (d=b+c)	6 418	6 727	8 276	9 232	10 939
Surplus ou déficit de marge (e=a-d)	32 142	40 735	42 749	42 242	39 332
Ratio de solvabilité (a / d)	600,8%	705,5%	616,5%	557,6%	459,5%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances de 2017 à 2021

Pris dans sa globalité, le secteur d'assurances satisfait aux exigences légales en matière de solvabilité. Depuis 2017, le ratio de solvabilité qui est égale au rapport de la marge disponible sur la marge réglementaire a toujours été supérieur à la norme réglementaire de 100%.

Malgré le maintien du taux de solvabilité du secteur des assurance conforme à la réglementation, ce taux est en baisse à cause de la baisse de la marge disponible tirée de la diminution des fonds propres (voir le tableau 32) et de hausse de la marge réglementaire occasionnée par l'augmentation des provisions techniques du secteur des assurances.

Ayant constaté cette baisse continuelle de la solvabilité du secteur des assurances, l'ARCA a émis, vers la fin de l'exercice 2020, la Décision N°540/93/017 du 08/12/2020 portant augmentation du capital social minimum des sociétés d'assurances et fixation du capital minimum des sociétés de courtage d'assurances afin de renforcer les capacités financières des compagnies d'assurance par l'augmentation des fonds propres. Le capital minimum des compagnies d'assurance Non Vie est passé de 1 milliards de FBu à 3 milliards de FBu tandis que celui des sociétés d'assurance Vie a été porté à 2 milliards de FBu contre 500 millions de FBu.

IV.4. La couverture des engagements réglementés (Vie et Non Vie)

Dans l'article 398 du Code des assurances, le législateur a défini un certain nombre d'engagements réglementés dont les entreprises d'assurance doivent, à tout moment, être en mesure de justifier l'évaluation à savoir :

- Les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements visà-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats ;
- Les postes du passif correspondant aux autres créances privilégiées ;
- Les dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, s'il y a lieu;
- Une provision de prévoyance en faveur des employés et agents destinée à faire face aux engagements pris par l'entreprise envers son personnel et ses collaborateurs.

Selon l'article 421, ces engagements réglementés doivent, à toute époque, être représentés par des actifs équivalents, placés et localisés au Burundi où les risques ont été souscrits. La présente partie retrace le taux de couverture de ces engagements du secteur des assurances.

Tableau 36 : Couverture des engagements réglementés

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs représentatifs (en millions de FBU) (a)	74 571	130 965	147 326	169 898	191 477
Engagements réglementés (en millions de FBU) (b)	99 200	110 174	128 520	131 149	153 252
Insuffisance ou excédent (en millions de FBU) (a-b)	-24 629	20 790	18 806	38 750	38 224
Ratio de couverture (a/b)	75,2%	118,9%	114,6%	129,5%	124,9%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Depuis l'exercice 2018, le secteur des assurances justifie d'une situation de couverture des engagements conforme à la réglementation. En effet, les actifs admis à représenter les engagements ont été supérieurs aux engagements réglementés.

IV.5. Rentabilité du secteur des assurances

Les bénéfices sont la clé et sans doute une source de capital à long terme. Une faible rentabilité peut montrer que l'assureur connait de sérieux problèmes et constituer un indicateur avancé des problèmes de solvabilité. En effet, le revenu d'une entreprise lui permet de s'autofinancer grâce au réinvestissement de celui-ci à travers l'accroissement de ses réserves et la constitution des reports à nouveau. Ainsi, les bénéfices réalisés permettent à une société de renforcer sa capacité à absorber les chocs attendus ou pas.

La présente partie analyse les dépenses et les revenus et permet de déceler le segment d'activité le plus rentable et celui qui ne l'est pas.

IV. 5.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie

A. Evolution des charges de l'assurance Non Vie

La présente section est consacrée à l'étude des dépenses liées aux activités techniques d'une entreprise d'assurance Non Vie à savoir la souscription, la réassurance et la gestion des sinistres. Toutes les analyses sont faites sans prendre en compte les montants cédés aux réassureurs.

Pour ce faire, quatre ratios sont utilisés dans cette analyse à savoir :

- Ratio de sinistralité qui renseigne la part des primes acquises à l'exercice utilisée pour régler les sinistres ;
- Ratio des commissions qui illustre le pourcentage des primes utilisé pour payer les commissions dues aux intermédiaires ;
- Ratio des frais de gestion qui montre la portion des primes de l'exercice utilisée pour régler les dépenses de fonctionnement ;
- Ratio combiné qui indique la fraction des primes annuelles utilisée dans la souscription, la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 37 : Evolution des charges en assurances Non Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes nettes acquises (a)	17 572 669	20 518 298	21 815 203	23 454	28 360
Charge des prestations nette (b)	8 616 635	10 245 899	10 371 903	11 682	13 640
Ratio des sinistres (b/a)	49,0%	49,9%	47,5%	49,8%	48,1%
Commissions nettes (c)	-511 180	-95 414	-135 264	-479	-755
Ratio des commissions (c/a)	-2,9%	-0,5%	-0,6%	-2,0%	-2,7%
Frais de gestion (d)	13 132 995	13 461 590	14 775 628	14 934	17 488
Ratio des dépenses (d/a)	74,7%	65,6%	67,7%	63,7%	61,7%
Ratio combine [(b+c+d)/a]	120,9%	115,1%	114,7%	111,4%	107,1%

Source : Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

L'assurance Non Vie a connu des pertes techniques nettes de réassurance. En effet, le ratio combiné a toujours dépassé 100%, ce qui traduit que les primes nettes acquises aux différents exercices n'ont pas été suffisantes pour couvrir toutes les charges liées aux activités techniques. Malgré des pertes techniques subies par les activités d'assurance Non Vie, la situation s'améliore car le ratio combiné est passé de 120,9% en 2017 à 107,1% en 2021, soit une baisse de 13,8% tirée de la diminution du ratio des frais de gestion bien que celui-ci reste largement supérieur au taux maximum théorique de 15%. Le ratio des frais généraux s'établit au-dessus de 60% depuis l'exercice 2017 et est la cause des pertes techniques.

Quant aux dépenses liées aux sinistres, leur niveau global par rapport aux primes acquises est inférieur au maximum théorique de 65%.

Pour les dépenses liées aux commissions, le secteur des assurances Non Vie a enregistré un boni de commissions étant donné que les assureurs ont reçu plus de commissions de la part des réassureurs qu'ils n'en ont payés à leurs intermédiaires. Ceci est traduit par un ratio de commissions nettes négatif.

B. Evolution des revenus de l'assurance Non Vie

Cette partie permet d'apprécier l'apport des revenus de placement sur le résultat d'exploitation des assurances Non Vie. Il traduit l'évolution du ratio de rentabilité qui est défini comme le rapport du résultat d'exploitation net de réassurance sur les primes nettes acquises au cours d'un exercice.

Tableau 38 : Evolution des revenus en assurances Non Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes nettes acquises (a)	17 573	20 518	21 815	23 454	28 360
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-3 666	-3 094	-3 197	-2 683	-2 013
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-20,9%	-15,1%	-14,7%	-11,4%	-7,1%
Produits financiers nets (f)	4 102	4 118	6 234	6 333	7 054
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	23,3%	20,1%	28,6%	27,0%	24,9%
Autres produits (charges) (g)	127	24	5	33	134
Autres produits (charges)en % des Primes nettes acquises (g/a)	0,7%	0,1%	0,0%	0,1%	0,5%
Ratio de rentabilité [(e+f+g) /a]	3,2%	5,1%	13,9%	15,7%	18,2%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Pour réaliser des bénéfices d'exploitation, le secteur des assurances Non Vie profite des produits financiers tirés des placements depuis 2017. En effet, alors que les résultats techniques sont négatifs suite aux dépenses énormes (voir le tableau 35), le marché financier permet de dégager des produits de placements capables d'amortir les pertes techniques nettes de réassurance pour ainsi dégager des bénéfices d'exploitation.

Depuis l'exercice 2017, les produits financiers représentent plus de 20% des primes nettes acquises, ce qui a toujours été supérieur au ratio des pertes techniques sur les primes nettes acquises. Ainsi, le ratio de rentabilité est positif et continue d'augmenter depuis 2017 où il valait 3,2% des primes nettes acquises pour s'établir à 18,2% primes nettes acquises en 2021.

IV.5.2. Rentabilité de l'assurance Vie

A. Analyse des charges de l'assurance Vie

Tableau 39 : Evolution des charges en assurances Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes nettes émises (a)	13 177	15 797	19 862	24 955	29 540
Charge des prestations nette (b)	12 515	14 661	19 142	24 830	27 920
Ratio des prestations (b/a)	95,0%	92,8%	96,4%	99,5%	94,5%
Commissions nettes (c)	-56	170	766	1 246	2 062
Ratio des commissions (c/a)	-0,4%	1,1%	3,9%	5,0%	7,0%
Frais généraux (d)	2 493	3 645	4 020	4 418	4 994
Ratio des frais généraux (d/a)	18,9%	23,1%	20,2%	17,7%	16,9%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	113,5%	117,0%	120,5%	122,2%	118,4%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Les primes émises nettes de réassurance ne parviennent pas à couvrir la totalité des charges des assureurs Vie depuis l'exercice 2017, ce qui engendre des résultats techniques nets de réassurance négatifs. Ainsi, le ratio combiné est supérieur à 100% entre 2017 et 2021 à cause principalement des prestations nettes de réassurance qui occupent plus de 90% des primes émises nettes de réassurance. Les frais généraux prennent aussi une part relativement élevée dans les primes émises nettes de réassurance mais leur niveau par rapport aux primes nettes acquises affiche une baisse. En effet, le ratio des frais généraux sur primes nettes acquises est passé de 23,1% en 2018 à 16,9% en 2021.

Il importe de mentionner que la part des frais généraux consommée par les sociétés d'assurance Vie dans les primes est très inférieure à celle des entreprises Non Vie.

B. Analyse des revenus de l'assurance Vie

Tableau 40 : Evolution des revenus en assurances Vie (en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Primes nettes émises (a)	13 177	15 797	19 862	24 955	29 540
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-1 775	-2 679	-4 067	-5 540	-5 436
Résultat Technique en % des Primes nettes émises (e/a)	-13,5%	-17,0%	-20,5%	-22,2%	-18,4%
Produits financiers nets (f)	4 388	5 882	6 580	7 827	10 378
Produits financiers en % des Primes nettes émises (f/a)	33,3%	37,2%	33,1%	31,4%	35,1%
Autres produits (charges) (g)	1	12	11	6	0
Autres produits (charges)en % des Primes nettes émises (g/a)	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Ration de rentabilité [(e+f+g) /a]	19,8%	20,4%	12,7%	9,2%	16,7%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

De même que pour les activités d'assurance Non Vie, le marché financier a permis à la branche d'assurance Vie de dégager des résultats d'exploitation nets de réassurance positifs grâce aux produits de placements valant plus de 30% des primes émises nettes depuis l'exercice 2017.

En 2021, le niveau de rentabilité a augmenté après une baisse observée entre 2018 et 2020. En effet, après que le ratio de rentabilité ait connu une chute sur la période de 2018 à 2020 passant de 20,4% à 9,2% en 2020 suite au déficit technique qui s'est creusé et la baisse du niveau des rendements des placements, ce ratio vaut 16,7% en 2021 suite à un accroissement des produits financiers d'environ 2,5 milliards de FBu en 2021 par rapport à l'exercice 2020.

IV.6. La liquidité du secteur des assurances

La liquidité est généralement un problème moins pressant pour les entreprises d'assurance puisque la liquidité de leurs passifs est relativement prévisible. Cependant, des liquidités adéquates doivent être maintenues pour répondre aux besoins de trésorerie attendus et inattendus d'un assureur tout en s'assurant d'une bonne gestion des placements.

Pour analyser la liquidité, il faut calculer le rapport entre l'actif disponible ou liquide et le montant des frais généraux. Si ce rapport est inférieur à 20%, il faut considérer que le secteur a des difficultés de trésorerie. Au-delà de 100%, le secteur possède un excédent manifeste de trésorerie qu'il aurait avantage à placer.

Le tableau ci-après décrit l'évolution du ratio de liquidité sur les cinq dernières années.

Tableau 41 : Evolution du ratio de liquidité du secteur d'assurances Vie et Non Vie

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Banques et chèques postaux (en milliers de FBU)	8 993	10 930	10 898	16 279	29 383
Caisse (en milliers de FBU)	40	143	47	72	117
Total actifs liquides (en milliers de FBU)	9 033	11 073	10 945	16 351	29 500
Frais généraux (en milliers de FBU)	15 626	17 106	18 796	19 352	22 482
Ratio de liquidité	57,8%	64,7%	58,2%	84,5%	131,2%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices de 2017 à 2021

Depuis 2017, le secteur des assurances affiche un ratio de liquidité supérieur à 20%. En 2021, ce ratio a dépassé le seuil de 100%.

A côté de ce maintien de liquidité suffisante, les sociétés d'assurance doivent maintenir un niveau de liquidité comprises entre 10% et 40% des engagement règlements en assurance Non Vie et entre 10% et 35% des engagements réglementés en assurance Vie conformément au point 6° de l'article 422 et l'article 426 du Code des assurances. A cet effet, lorsque le paiement d'un ou de plusieurs sinistres dont le coût excède 5 % des primes émises a pour effet de ramener la part des liquidités en dessous du seuil minimal de 10% des engagements réglementés, les sociétés doivent régulariser cette situation sous un délai de trois mois conformément à l'article 425 du Code des assurances. Compte tenu de ces prescrit de la loi, le secteur des assurances dispose des liquidités valant 44,8% des engagements réglementés en 2021, soit un niveau supérieur au seuil minimum de 10%.

Les valeurs réalisables à court terme constituent aussi des éléments d'appréciation de liquidités. Le tableau qui suit montre l'évolution des créances sur les assurés et agents qui dominent les valeurs réalisables à court termes du secteur des assurances.

Tableau 42 : Evolution des créances sur les assurés et agents (Vie & Non Vie) (en milliers de FBU)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Créances sur les assurés et les agents (a)	9 722	10 746	14 813	11 223	11 415
Primes émises (b)	40 610	46 410	54 333	62 155	75 525
Part des créances dans les primes émises (a/b)	23,9%	23,2%	27,3%	18,1%	15,1%

Source: Etats financiers des entreprises d'assurances, exercices 2017 à 2021

La part des créances sur les assurés et agents dans les primes émises diminue sur les trois dernières années passant de presque 27,3% en 2019 à 15% en 2021 après une hausse observée entre 2017 et 2019.

Malgré la baisse du ratio des créances sur les assurés et agents sur les primes émises, ces créances ont affiché une augmentation en 2021 (11,4 milliards de FBu) par rapport à 2020 (11,2 milliards de FBu) alors qu'elles sont dues à la pratique de souscription à crédit prohibée par la réglementation des opérations d'assurances pour garantir la mutualité des risques et protéger les assureurs contre les risques de liquidités mais aussi de placements et par conséquent préserver les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Il faut noter que les créances sur les assurés et les agents représentent une part non négligeable du bilan du secteur des assurances, soit en moyenne 5,5% de l'actif du bilan du secteur des assurances entre 2017 et 2021 (voir le tableau 31). Dans le but de ne pas gonfler illusoirement les bilans des sociétés d'assurances avec des créances irrécouvrables, l'ARCA a introduit en 2020 le règlement portant paiement des primes et constitution des provisions pour créances qui interdit la souscription à crédit et qui présente les modalités de provisionnement des créances selon leur nature (créances douteuses, contentieuses ou compromises). Toutefois, malgré cette contrainte réglementaire, le niveau des créances sur les assurés et agents a légèrement augmenté en 2021 par rapport à 2020, ce qui traduit la persistance de la pratique de souscription à crédit.

ANNEXES

Annexe 1 : Actif du bilan de l'exercice 2021 (en millions de FBU)

ANNEE	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	JLICB	BAG	BVC	SOCAR AG	SOCAR VIE	EGIC-NV	UCAR VC	BIC NON VIE	BIC VIE	INKINZO	SERENITY	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	93 984	3 783	4 281	6 750	4 467	3 635	9 409	1 245	4 919	1 447	323	1 156	371	135 770
Immobilisations incorporelles	564	0	0	15	203	151	148	82	39	67	11	64	115	1 459
Immobilisations corporelles	32 400	196	15	5 713	2 060	2 958	1 971	127	3 357	248	24	942	238	50 250
Immobilisations financières	61 020	3 587	4 265	1 023	2 204	526	7 290	1 036	1 523	1 132	288	150	19	84 061
Q/R DANS LES PT	1 073	4 166	77	2 679	162	1 393	1 046	467	690	360	73	152	15	12 354
Primes	0	2 592	77	0	162	10	1 046	77	690	178	73	37	0	4 941
Sinistres	1 073	1 574	0	2 679	0	1 383	0	391	0	183	0	115	15	7 413
VALEURS REALISABLES A CT	48 925	1 180	701	5 628	2 760	4 847	612	1 349	355	2 684	565	425	1 149	71 180
Créances sur les réassureurs	2 141	0	335	0	0	2 249	0	410	0	0	0	0	0	5 134
Créances sur les assurés et les agents (41)	3 257	796	364	2 134	89	954	296	764	8	2 249	1	425	79	11 415
Personnel (42)	75	0	0	72	2	0	0	0	21	2	0	0	1	173
Autres valeurs réalisables à CT	43 453	384	2	3 422	2 669	1 644	316	174	326	433	564	0	1 069	54 458
VALEURS DISPONIBLES	2 954	2 435	5 831	533	373	488	4 740	2 268	3 680	1 616	736	3 158	687	29 500
Banques et chèques postaux	2 931	2 434	5 831	532	367	486	4 740	2 191	3 680	1 612	736	3 157	687	29 383
Caisse	22	1	1	1	6	2	0	77	1	5	0	1	0	117
TOTAL ACTIF	146 936	11 565	10 889	15 591	7 762	10 362	15 808	5 329	9 644	6 108	1 696	4 891	2 223	248 804

Annexe 2 : Passif du bilan de l'exercice 2021 (en millions de FBU)

ANNEE	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
COMPAGNIE	SOCABU	ЈІСВ	JLICB	BAG	BVC	SOCAR AG	SOCAR VIE	EGIC-NV	UCAR VC	BIC NON VIE	BIC VIE	INKINZO	SERENITY	SECTEUR
FONDS PROPRES	42 087	2 224	1 491	6 666	837	2 806	1 143	2 173	2 155	2 369	283	1 007	2 161	67 402
Capital	3 060	1 000	500	2 000	977	1 698	503	2 004	2 019	2 569	526	1 000	2 178	20 033
Réserves	5 558	107	41	410	70	239	41	11	137	0	0	7	0	6 620
Résultat/report/autres éléments de FP	33 469	1 117	950	4 257	-210	868	599	159	0	-200	-243	0	-17	40 749
PPC et DLMT	2 037	100	0	366	0	1 414	-79	0	1 133	0	0	0	0	4 971
PPC	1 830	100	0	0	0	914	-79	0	0	0	0	0	0	2 765
PNC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DLMT	207	0	0	366	0	500	0	0	1 133	0	0	0	0	2 206
PROVISIONS TECHNIQUES	96 174	6 494	6 917	4 287	5 628	3 801	12 823	2 479	2 827	1 606	535	2 080	106	145 756
Primes	88 065	4 075	6 917	405	5 628	894	12 821	812	2 827	644	535	1 793	53	125 469
Sinistres	8 109	2 419	0	3 882	0	2 907	2	1 666	0	961	0	287	53	20 287
DETTES A COURT TERME	4 359	992	2 278	4 247	292	2 330	834	608	2 069	1 416	795	1 555	196	21 773
RIA (en + / -)	2 279	1 756	203	24	1 005	12	1 087	69	1 460	717	84	249	-240	8 902
TOTAL PASSIF	146 936	11 565	10 889	15 591	7 762	10 362	15 808	5 329	9 644	6 108	1 696	4 891	2 223	248 804

Annexe 3 : Crédit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2021 (en milliers de FBU)

ANNEE	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	BAG	SOCAR AG	EGIC NV	BIC NON VIE	INKINZO	SERENITY	SECTEUR NON VIE
Primes émises	11 062	10 004	5 354	4 673	2 658	3 948	3 740	355	41 794
Provisions de primes à (t-1)	1 884	4 215	396	663	854	502	435	0	8 949
Provisions de primes à (t)	2 251	4 075	405	894	812	644	1 793	53	10 928
PRIMES ACQUISES	10 694	10 144	5 346	4 443	2 699	3 805	2 382	302	39 814
Primes cédées en réassurances	2 661	5 439	1 504	1 035	251	397	115	112	11 515
Q/R Provisions de primes à (t-1)	0	2 578	0	6	159	79	12	0	2 834
Q/R Provisions de primes à (t)	0	2 592	0	10	77	178	37	0	2 893
Primes acquises cédées aux réassureurs	2 661	5 424	1 504	1 032	333	299	90	112	11 455
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	8 033	4 719	3 841	3 411	2 366	3 507	2 292	190	28 360
Total produits de placement	5 880	551	578	164	213	227	62	40	7 713
Total autres produits	4	0	0	129	0	0	0	0	134
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0	0	0	240	0
TOTAL CREDIT	13 918	5 270	4 419	3 704	2 579	3 734	2 354	470	36 207

Annexe 4 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Non Vie de l'exercice 2021 (en millions de FBU)

ANNEE	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
COMPAGNIE	SOCABU	JICB	BAG	SOCAR AG	EGIC NV	BIC NON VIE	INKINZO	SERENITY	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	5 134	4 358	3 121	3 295	1 249	1 077	515	16	18 764
Provisions de sinistres à (t)	8 109	2 419	3 882	2 907	1 618	961	287	53	20 237
Provisions de sinistres à (t-1)	7 463	1 232	4 214	2 859	1 162	279	38	0	17 247
Charge des sinistres	5 780	5 546	2 788	3 343	1 705	1 759	764	70	21 754
Sinistres payés par les réassureurs	1 030	2 691	2 862	1 398	240	177	32	0	8 429
Q/R Provisions de sinistres à (t)	1 073	1 574	2 679	1 383	391	183	115	15	7 413
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	1 648	772	3 832	1 098	251	127	0	0	7 728
Prestations à la charge des réassureurs	455	3 493	1 709	1 683	380	233	146	15	8 115
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	5 325	2 053	1 079	1 660	1 325	1 526	618	55	13 640
Commissions payées	464	427	400	252	123	289	101	10	2 065
Commissions reçues	667	1 461	392	99	61	62	38	40	2 820
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-203	-1 034	8	153	62	227	62	-30	-755
Total autres charges	6 639	1 860	3 191	1 786	1 000	1 228	1 339	445	17 488
Total Charges de placements	534	0	63	58	0	0	5	0	659
SOLDE CREDITEUR	1 624	2 392	78	48	192	752	330	0	5 175
TOTAL DEBIT	13 918	5 270	4 419	3 704	2 579	3 734	2 354	470	36 207

 $Annexe\ 5: Cr\'{e}dit\ du\ Compte\ d'exploitation\ en\ assurance\ Vie\ de\ l'exercice\ 2021\ (en\ millions\ de\ FBU)$

ANNEE	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
COMPAGNIE	SOCABU	JLICB	BVC	SOCAR VIE	UCAR VC	BIC VIE	SECTEUR VIE
Primes émises	14 601	3 128	2 500	8 287	4 382	833	33 731
Primes cédées en réassurance	781	764	459	664	1 380	144	4 191
Primes émises nettes de réassurance	13 820	2 364	2 041	7 623	3 003	689	29 540
Total produits de placement	6 788	566	1 391	949	845	52	10 591
Total autres produits	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	20 608	2 929	3 433	8 572	3 847	742	40 131

Annexe 6 : Débit du Compte d'exploitation en assurance Vie de l'exercice 2021 (en millions de FBU)

			`				
ANNEE	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
COMPAGNIE	SOCABU	JLICB	BVC	SOCAR VIE	UCAR VC	BIC VIE	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	6 899	1 004	1 377	1 530	808	21	11 640
Prestations à la charge des réassureurs	392	361	301	125	209	7	1 396
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	6 507	643	1 076	1 406	599	14	10 244
Dotation aux provisions de l'exercice	11 009	1 629	644	3 975	966	468	18 691
Q/R dans les dotations aux provisions	0	13	162	424	350	68	1 015
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DE REASSURANCE	11 009	1 616	483	3 552	616	400	17 676
Commissions payées	301	269	52	1 507	749	96	2 973
Commissions reçues	214	0	133	190	345	29	911
MONTANT NET DES COMMISSIONS	87	269	-81	1 316	404	67	2 062
Charge de gestion	2 006	185	926	1 062	681	133	4 994
Charges des placements	124	0	0	0	50	39	213
Solde créditeur	874	217	1 030	1 236	1 497	88	4 942
TOTAL DEBIT	20 608	2 929	3 433	8 572	3 847	742	40 131



Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

Boulevard du Japon N°51, Building des Finances, deuxième étage

B.P. 7384 Bujumbura-Burundi

Téléphone: (+257)22276346 / 47

Site web: www.arca.bi

E-mail: arca@arca.bi